

**PROCES-VERBAL**

L'an deux mille seize, le six du mois d'avril à 18 heures,

Le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 31 mars 2016, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Alain DAVID**, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 29 (jusqu'au point I.1)  
30 (à partir du point II.1)  
31 (à partir du point IV.5)

Nombre de pouvoirs : 3 (jusqu'au point IV.4)  
2 (à partir du point IV.5)

Nombre de conseillers votants : 32 (jusqu'au point I.1)  
33 (à partir du point II.1)

**Etaient Présents :**

Alain DAVID, Jean-François EGRON, Laïla MERJOU, Jean-Paul DELPECH, Huguette LENOIR (jusqu'au point V.1), Dominique ASTIER, Marie HATTRAIT, Max GUICHARD, Eliane BARTHELEMY, Bernard TRAINAUD, Fernanda ALVES, Fabrice MORETTI, Hürizet GÜNDER, Jean-Marc SIMOUNET, Marie-Josèphe CAZENAVE, Michèle LIMOUZIN (à partir du point II.1), Bernard FAVRE, Gérard CASTAIGNEDE, Danielle MIRAMONT, Seye SENE, Anne LAQUILLEAU, Patrice BUQUET, Marie-Christine BOUTHEAU, Marie-Ange BAKOSSA MANANDJI (à partir du point IV.5), Thierry NATIVEL-FONTAINE, Kadiatou BAH, Laurent PERADON, Philippe TARDY, Noël HARDOUIN, Anabela PEREIRA, Christine HERAUD.

**Absents ou excusés ayant donné pouvoir :** Huguette LENOIR ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire (à partir du point V.2), Michèle LIMOUZIN (jusqu'au point I.1), Marie-Ange BAKOSSA MANANDJI ayant donné pouvoir à Christine BOUTHEAU (jusqu'au point IV.4), Cihan KARA ayant donné pouvoir à Jean-François EGRON, Saïd SAÏDANI, Déborah SANCHO, Philippe DANTAS ayant donné pouvoir à Philippe TARDY.

**Secrétaire de séance :** Laïla MERJOU

**Assistaient à la séance :** Mmes ROSE, CAZAUX, DESOUCHES, FILLEAU, GALAND, HUTEAU, KOMOROWSKI, BEYNET, FROMENTIN, MM. LAWNICZAK, FAMEL, LAFAYE, REGIS, CHIRON, PATIES.

--O--

**ORDRE du JOUR**

**DELEGATION de POUVOIRS ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - DECISIONS DU MAIRE  
PRISES EN VERTU de l'ARTICLE L 2122-22 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES  
TERRITORIALES – COMMUNICATION**

**I – ADMINISTRATION GENERALE – Rapporteur Jean-François EGRON**

1. Société Publique Locale « La FAB » - Modification des statuts

**II – RESSOURCES HUMAINES – Rapporteur Jean-François EGRON**

1. Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

**III – CULTURE – Rapporteur Laïla MERJOU**

1. Convention Pluriannuelle d'objectifs et de financement Ville/GCAC –modification des modalités de versement, avenant n°1
2. Salle de spectacle Simone SIGNORET- Désignation d'un titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles
3. Salle de spectacle Simone SIGNORET- Désignation d'un titulaire de la licence de débit de boissons
4. Panoramas 2016

**IV – ADMINISTRATION FINANCIERE – Rapporteur Jean-Paul DELPECH**

1. Approbation du compte administratif 2015
2. Approbation du compte de gestion 2015
3. Affectation du Résultat 2015
4. Bilan des Acquisitions et Cessions 2015
5. Vote des Taux
6. Adoption du Budget Primitif 2016

7. Actualisation des Autorisations de Programme et Crédit de Paiement du Budget Annexe du Pôle Culturel
8. Actualisation des Autorisations de Programme et Crédit de Paiement du Budget Principal
9. Subventions 2016
10. Travaux de reconstruction de l'école maternelle Camille Maumey et la mise aux normes a minima de l'école élémentaire, marché de maîtrise d'œuvre, avenant 4 : autorisation de signer
11. Groupement de commande avec le Centre Communal d'Action Sociale et l'Etablissement Public Local Culturel « Le Rocher de Palmer » - Avenant

**V – POLITIQUE DE LA VILLE – Rapporteurs Hugnette LENOIR, Bernard TRAINAUD**

1. Politique de la Ville – Programmation 2016 – Actions communales – Attribution de subventions
2. Ambassadeurs de la propreté - Convention avec Unis-Cité

**VI – SERVICES TECHNIQUES - URBANISME - ECONOMIE – Rapporteurs Fabrice MORETTI, Jean-Marc SIMOUNET**

1. ZAC Pont Rouge – prise en charge des équipements publics de compétence communale – actualisation
2. Immeuble de la Vieille Cure – Convention de mise à disposition transitoire et de cession avec Bordeaux Métropole
3. Mission Locale des Hauts de Garonne – Cotisation 2016 – Avenant financier
4. Ateliers du Réemploi et de la Qualification de Cenon (ARQC) – Avenant financier

--O--

**Monsieur le Maire désigne Madame Laïla MERJOUI en qualité de Secrétaire de Séance.**

Il soumet ensuite le procès-verbal du 2 mars 2016 au vote des conseillers municipaux et s'enquiert des éventuelle remarques et commentaires.

Ce procès-verbal n'appelant à aucun commentaire est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**Monsieur le Maire** passe ensuite à l'ordre du jour.

**Monsieur Le Maire** informe le Conseil Municipal des décisions prises depuis le dernier conseil. Ceci en vertu des articles 2122-22 et 2122-23 du Code des Collectivités Territoriales.

N° DM	En date du	Objet
2016-18	25 février 2016	Acceptation de don d'archives
2016-19	2 mars 2016	Maintenance et assistance du progiciel CEGID RH et GF. Marché 2015-052
2016-20	15 mars 2016	Contentieux société Léon Grosse Aquitaine – Appel - Désignation d'un avocat
2016-21	17 mars 2016	Reconstruction de l'école élémentaire Camille Maumey – Phase 2 - Avenants Marchés passés en Appel d'offres : 2014-018 lots 1,2,3,6,7, 9,10,11, 12,14,15,16 Marchés négociés : 2014-032 lot 4 ; 2014-037 lot 5 ; 2014-038 lot 8

--O--

**I – ADMINISTRATION GENERALE –**

**1. Société Publique Locale « La FAB » - Modification des statuts**

En 2011, la Communauté Urbaine de Bordeaux a créé une Société Publique Locale, dénommée « la Fabrique Métropolitaine », puis « la FAB », chargée de la réalisation de projets d'aménagement sur le territoire métropolitain. Cenon, de même que la métropole et toutes les autres communes membres, est actionnaire de cette société (2989 actions).

Lors de son bureau du 9 juillet 2015, Bordeaux Métropole a acté l'adoption d'une politique volontariste visant à produire une offre foncière et immobilière diversifiée et bien répartie sur le territoire, afin de répondre aux besoins de l'ensemble des activités économiques nécessaires au développement de l'emploi et à la compétitivité de la Métropole.

C'est dans ce cadre que Bordeaux Métropole a acté le principe de confier à la Fab des missions d'aménagement économique. Au cours du mois de juin 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SPL La Fab va devoir délibérer sur la modification de ses statuts en son « article 2 objet » afin d'y inclure la notion de développement et d'aménagement économique.

Au préalable et conformément au code général des collectivités territoriales, il est nécessaire que chaque collectivité actionnaire de La Fab délibère sur cette modification.

Ainsi au vu du CGCT en son article L.1524-1 et de la participation de la Commune de Cenon dans le capital de la SPL La Fab ; et considérant la volonté de Bordeaux Métropole de faire évoluer la mission confiée à cette SPL sur l'aménagement économique et les enjeux de cet aménagement au sein de l'agglomération bordelaise, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la modification des statuts portant sur « l'article 2 – objet » portant sur l'objet social des statuts de la SPL La Fab, présentée en annexe à la présente délibération ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**ADOpte AL'UNANIMITE**

## **II – RESSOURCES HUMAINES –**

### **1. Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel**

Le décret n°2014-513 du 20 Mai 2014 a instauré un régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel au sein de la Fonction Publique d'Etat (RIFSEEP).

Le dispositif est ainsi fondé :

- ✓ sur la nature des fonctions exercées par les agents et leurs expériences professionnelles, donnant lieu au versement de l'Indemnité de Fonction, de Sujétions, et d'Expertise (IFSE).
- ✓ sur la manière de servir et l'engagement professionnel donnant lieu au versement d'un Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

Ce nouveau régime indemnitaire est transposable à la Fonction Publique Territoriale.

Dans le cadre du Contrat de Progrès Social, la collectivité a souhaité actualiser le régime indemnitaire de la ville avec pour objectifs :

- améliorer le pouvoir d'achat des agents,
- harmoniser les conditions d'attributions entre filière dans une perspective d'équité de traitement des agents, notamment à l'intérieur de la catégorie C
- valoriser selon leur niveau de responsabilité les cadres de la collectivité de catégorie A, B et C occupant leurs fonctions, en lien avec le nouvel organigramme
- instaurer l'IFSEEP (Indemnités liées aux fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel) composées, d'une part liée à la fonction et d'une part liée à l'engagement et à la manière de servir ;
- situer le régime indemnitaire de Cenon dans la moyenne des villes de la métropole de façon à conserver notre attractivité

Le complément lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir dépendra de la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs en lien avec l'entretien professionnel. En effet le CIA est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir. Il sera mis en place au sein de la collectivité en 2017.

La présente délibération ne porte donc que sur les critères applicables au versement de l'IFSE.

### **Définition du principe**

L'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) vise à valoriser l'exercice de fonction et constitue l'indemnité principale du nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.

Cette indemnité est liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

Chaque emploi ou cadre d'emploi est réparti entre les différents groupes de fonction au vu des critères professionnels suivants :

- fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage et de conception.
- technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions.
- sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement.

Ces groupes (ou cotations) ont fait l'objet d'une présentation et d'un avis du Comité Technique le 8 Décembre 2015 puis d'un conseil municipal le 16 Décembre 2015. Cette instance a été précédée de nombreuses réunions avec les

représentants du personnel qui se sont poursuivies dès le début de l'année, conformément aux engagements pris avec le contrat de progrès social.

## 1. Bénéficiaires

Au vu des dispositions réglementaires en vigueur et précisées dans le tableau joint en annexe 1, une telle indemnité a été instaurée pour les corps ou services de l'Etat servant de référence à l'établissement du régime indemnitaire pour les cadres d'emplois énumérés dans ce tableau.

Chaque cadre d'emplois bénéficie du nouveau régime indemnitaire au fur et à mesure de la parution des arrêtés ministériels des corps de référence de l'Etat. L'application pour les autres cadres d'emplois se fera au plus tard le 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

**Par conséquent, pour les cadres d'emplois qui ne sont pas encore concernés par la mise en place du RIFSEEP, les critères validés au conseil municipal du 16 décembre s'appliquent néanmoins à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2016 et se substituent à ceux validés précédemment (délibérations 2010/79, 2005/19, 2004/62, 2009/87).**

L'indemnité pourra être versée aux fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public, à temps complet, non complet et partiel.

Dans l'éventualité où le montant de l'attribution individuelle d'un agent se trouverait diminué du fait de l'application d'une nouvelle réglementation, son montant indemnitaire antérieur pourrait lui être maintenu en application de l'article 88 de la loi n° 84 -53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Les fonctionnaires de la commune pourront également bénéficier des avantages acquis maintenus compte tenu des dispositions de l'article 111 de la loi 84-53 sous réserve de leur éligibilité et dans les conditions fixées par les délibérations ayant instauré ces avantages.

## 2. Montants de référence

Pour l'Etat, chaque part de l'indemnité est composée d'un montant de base modulable individuellement dans la limite de plafonds précisés par arrêté ministériel. Les montants applicables aux agents de la collectivité ou de l'établissement sont fixés dans la limite de ces plafonds.

Chaque cadre d'emplois est réparti en niveau de responsabilité et d'expertise, ou de sujétions particulières auxquelles les agents peuvent être exposés, selon les critères suivants :

### ✓ Pour les catégories A et B, considérant N le Directeur Général des Services

Groupe	Niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétions
N-1	Cadres dirigeants exerçant des missions stratégiques de conception et de pilotage de projets transverses
N-2	Responsabilité et organisation d'une direction
N-3	Management et pouvoir décisionnel concernant le fonctionnement quotidien du service et le suivi des projets Encadrement intermédiaire ayant pour mission de seconder le Directeur
N-4	Soutien et intérim du chef de service Projets et missions nécessitant une technicité et une autonomie importante

Il est proposé que les montants de référence pour les cadre d'emplois soient fixés à :

ATTACHES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS
Groupe 1	Cadres dirigeants exerçant des missions stratégiques de conception et de pilotage de projets transverses	0	36 210 €	36 210 €

Groupe 2	Responsabilité et organisation d'une direction	0	32 130€	32 130 €
Groupe 3	Management et pouvoir décisionnel concernant le fonctionnement quotidien du service et le suivi des projets Encadrement intermédiaire ayant pour mission de seconder le Directeur	0	25 500€	25 500 €
Groupe 4	Soutien et intérim du chef de service Projets et missions nécessitant une technicité et une autonomie importante	0	20 400€	20 400 €

REDACTEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Responsabilité et organisation d'une direction	0	17 480€	17 480 €
Groupe 2	Management et pouvoir décisionnel concernant le fonctionnement quotidien du service et le suivi des projets Encadrement intermédiaire ayant pour mission de seconder le Directeur	0	16 015€	16 015 €
Groupe 3	Soutien et intérim du chef de service Projets et missions nécessitant une technicité et une autonomie importante	0	14 650€	14 650 €

EDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Responsabilité et organisation d'une direction	0	17 480€	17 480 €
Groupe 2	Management et pouvoir décisionnel concernant le fonctionnement quotidien du service et le suivi des projets Encadrement intermédiaire ayant pour mission de seconder le Directeur	0	16 015€	16 015 €
Groupe 3	Soutien et intérim du chef de service Projets et missions nécessitant une technicité et une autonomie importante	0	14 650€	14 650 €

ANIMATEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES

Groupe 1	Responsabilité et organisation d'une direction	0	17 480€	17 480 €
Groupe 2	Management et pouvoir décisionnel concernant le fonctionnement quotidien du service et le suivi des projets Encadrement intermédiaire ayant pour mission de seconder le Directeur	0	16 015€	16 015 €
Groupe 3	Soutien et intérim du chef de service Projets et missions nécessitant une technicité et une autonomie importante	0	14 650€	14 650 €
<b>TECHNICIENS TERRITORIAUX</b>		<b>MONTANTS ANNUELS</b>		
<b>GROUPES DE FONCTIONS</b>	<b>EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)</b>	<b>MONTANT MINI</b>	<b>MONTANT MAXI</b>	<b>PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES</b>
Groupe 1	Direction des services techniques – Direction adjointe des services techniques	0	11 880€	11 880 €
Groupe 2	Management et pouvoir décisionnel concernant le fonctionnement quotidien du service et le suivi des projets Encadrement intermédiaire ayant pour mission de seconder le Directeur	0	11 090€	11 090 €
Groupe 3	Soutien et intérim du chef de service Projets et missions nécessitant une technicité et une autonomie importante	0	10 300€	10 300 €

✓  **Pour les agents de catégorie C :**

<b>Groupe</b>	<b>Niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétions</b>
<b>Cotation 5</b>	Agent de catégorie C occupant des fonctions de catégorie B
<b>Cotation 4</b>	Emploi d'agents de maîtrise étant en situation d'encadrement
<b>Cotation 3</b>	Maîtrise d'une technicité particulière ou complexe. Mise à jour constante de connaissances nécessaires à l'exécution
<b>Cotation 2</b>	Contraintes particulières : contact public difficile, contraintes horaires, travail isolé, pénibilité
<b>Cotation 1</b>	Exécutions de tâches – application de procédures

Il est proposé que les montants de référence pour les cadre d'emplois soient fixés à :

<b>ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</b>		<b>MONTANTS ANNUELS</b>		
<b>GROUPES DE FONCTIONS</b>	<b>EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)</b>	<b>MONTANT MINI</b>	<b>MONTANT MAXI</b>	<b>PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES</b>
Groupe 1	Agent de catégorie C occupant des fonctions de catégorie B	0	11 340€	11 340 €
Groupe 2	Maîtrise d'une technicité particulière ou complexe. Mise à jour constante de connaissances nécessaires à l'exécution	0	10 800€	10 800 €

	Contraintes particulières : contact public difficile, contraintes horaires, travail isolé, pénibilité Exécutions de tâches – application de procédures			
--	--	--	--	--

OPERATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Agent de catégorie C occupant des fonctions de catégorie B	0	11 340€	11 340 €
Groupe 2	Maitrise d'une technicité particulière ou complexe. Mise à jour constante de connaissances nécessaires à l'exécution Contraintes particulières : contact public difficile, contraintes horaires, travail isolé, pénibilité Exécutions de tâches – application de procédures	0	10 800€	10 800 €

ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Agent de catégorie C occupant des fonctions de catégorie B	0	11 340€	11 340 €
Groupe 2	Maitrise d'une technicité particulière ou complexe. Mise à jour constante de connaissances nécessaire à l'exécution Contraintes particulières : contact public difficile, contraintes horaires, travail isolé, pénibilité Exécutions de tâches – application de procédures	0	10 800€	10 800 €

AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	<i>Asem ayant des responsabilités particulières – référent école</i>	0	11 340€	11 340 €
Groupe 2	<i>Asem</i>	0	10 800€	10 800 €

Les montants de base sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

Ces montants évolueront au même rythme et selon les mêmes conditions que les montants arrêtés pour les corps ou services de l'État.

### 3. Modulations individuelles

Les modulations individuelles feront l'objet d'un réexamen :

en cas de changement de fonctions ou d'emploi,  
en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours,  
au moins tous les quatre ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

La part fonctionnelle de l'indemnité sera versée mensuellement sur la base d'un douzième du montant annuel individuel attribué.

Il est donc demandé au conseil municipal :

d'instaurer une indemnité de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel versée selon les modalités définies ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016,  
d'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l'IFSE,  
d'étendre les critères d'attribution du Régime Indemnitare comme définis ci-dessus aux cadres d'emploi non concernés par l'IFSE afin de garantir une équité et une cohérence entre les différents métiers et agents de la collectivité.  
de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité.

**Madame HERAUD** se positionne contre cette délibération : elle n'est opposée ni aux montants ni aux modalités de mise en œuvre mais au principe de régime indemnitaire au mérite.

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**1 contre**

**Mme HERAUD**

**4 Abstentions**

**MM. TARDY, HARDOUIN, DANTAS, Mme PEREIRA**

### III – CULTURE –

#### 1. Convention Pluriannuelle d'objectifs et de financement Ville/OCAC –modification des modalités de versement, avenant n°1

Par délibération du 25 février 2015, la Ville de CENON, réaffirmait son soutien et renouvelait la convention Pluriannuelle d'objectifs et de financement, pour une durée de 3 années, avec l'Office Culturel et d'Animation de CENON (OCAC).

En son article 3, sont fixées les modalités de versement des subventions et participations communales octroyées et ce, pour chaque exercice.

Le présent avenant a pour objet de modifier ces modalités, pour l'année 2016, afin de permettre à l'association d'améliorer sa trésorerie.

Il est proposé ainsi de procéder au 2<sup>ème</sup> versement prévu à l'issue du vote du budget, à hauteur de 40 % de la subvention, au lieu de 30%.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui organise ces modalités.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### 2. Salle de spectacle Simone SIGNORET- Désignation d'un titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles

L'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945, modifiée par la loi du 18 mars 1999 relative aux spectacles ainsi que le décret 2000-609 du 29 juin 2000, introduisent l'obligation, pour les collectivités locales gérant une salle de spectacle et une programmation culturelle régulière, de détenir une licence d'entrepreneur de spectacles. Cette licence est attribuée de manière individuelle et est nominative.

Le régime de la licence s'applique aux spectacles vivants produits ou diffusés par toute personne physique ou morale qui, en vue de la représentation en public d'une œuvre de l'esprit, s'assure la présence physique d'au moins un artiste du spectacle percevant une rémunération.

La licence, dont la possession est obligatoire dès lors que le nombre de spectacles diffusés est supérieur à 6 par an, s'articule autour de trois catégories :



- Licence de catégorie 1 : pour les exploitants de lieux de spectacles
- Licence de catégorie 2 : pour les producteurs de spectacles ou entrepreneurs de tournées
- Licence de catégorie 3 : pour les diffuseurs de spectacles.

Conformément à la législation en vigueur, la ville doit solliciter pour l'activité de spectacle vivant développée dans la nouvelle salle de spectacle, sur le site de l'Hôtel de ville, et plus largement dans tous les lieux de diffusion municipaux, les licences suivantes :

- Licence de catégorie 1, pour permettre la tenue des différents spectacles qui seront présentés dans la nouvelle salle de spectacle sur le site de l'Hôtel de ville.
- Licence de catégorie 2 : pour permettre la production de créations et la coproduction de spectacles.
- Licence de catégorie 3, pour permettre la diffusion des spectacles programmés dans les différents lieux de diffusion de la ville.

La licence qui demeure gratuite, est délivrée pour une durée de trois ans renouvelable, par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), après avis de la Commission Régionale Consultative. Pour les collectivités, il est prévu que le titulaire de la licence soit désigné expressément par l'autorité compétente.

Il est donc proposé, au regard de ses missions, que la licence d'entrepreneur de spectacles soit attribuée au nom de Madame Céline DOTIGNY, Directrice des Activités Artistiques.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Constituer la demande de licences de catégorie 1, 2 et 3 auprès de la D.R.A.C, en vue de la Commission Régionale Consultative du mois de juin 2016.
- Désigner Madame Céline DOTIGNY en sa qualité de Directrice des Activités Artistiques, comme représentante de la ville de CENON pour l'attribution et la détention des licences d'entrepreneur de spectacles.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **3. Salle de spectacle Simone SIGNORET- Désignation d'un titulaire de la licence de débit de boissons**

Dans le cadre de l'ouverture de la salle Simone Signoret, un bar est prévu qui permettra de vendre des boissons, lors de la présentation des spectacles.

La loi et plus particulièrement, les articles. L. 3332-3, L. 3332-4, L. 3332-4-1 du code de la santé publique obligent la collectivité à obtenir un permis d'exploitation délivré par un organisme de formation agréé, à la personne qui sera titulaire de la licence et aura suivi la formation obligatoire.

En raison de la réforme des licences des débits de boissons du 1<sup>er</sup> janvier 2016, il est nécessaire d'obtenir une licence 3 permettant la vente de boissons fermentées non distillées.

Dans la mesure où la nomination de Madame DOTIGNY, Directrice des activités artistiques, est demandée pour l'attribution de la licence d'entrepreneur de spectacles, il est souhaitable qu'elle soit également titulaire de la licence 3 pour les débits de boisson, cette dernière étant également nominative.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Constituer un dossier de demande de licence 3 auprès de la Préfecture de police.
- Désigner Madame Céline DOTIGNY en sa qualité de directrice des Activités Artistiques, comme représentante de la Ville de CENON pour l'attribution et la détention de la Licence 3 pour les débits de boisson.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **4. Panoramas 2016**

« Panoramas, le Parc des Coteaux en biennale », dont la prochaine édition se déroulera les 23, 24 et 25 Septembre 2016, est une manifestation qui s'intègre complètement dans les actions d'animation du Parc des Coteaux. Elle en constitue la figure de proue et a vocation à démontrer à tous que la rive droite possède des espaces naturels et une créativité remarquables.

Ce dernier chapitre, intitulé « l'Avènement », fait suite à 4 chapitres : la Révélation (2010), la Reconnaissance (2012), la Consécration (2014).

Au-delà de l'événement proprement dit de la fin Septembre 2016, c'est toute une série d'actions qui va être initiée dès le printemps, dans le cadre de la saison métropolitaine d'une part, et dans la dynamique de développement culturel et d'animation du Parc des Coteaux d'autre part.

Afin de permettre la mise en place de cette manifestation, le GIP-GPV des Hauts de Garonne a choisi par délibération de son Conseil d'Administration, le 13 octobre 2015, de confier à la Ville de Lormont une délégation de maîtrise d'ouvrage pour la consultation, la passation et l'exécution des marchés nécessaires, ainsi que le paiement des dépenses, les demandes de subventions et l'encaissement des recettes. Le GIP/GPV reste en charge de la conception et de la direction du projet. Il est également responsable de l'animation et de la coordination du projet global.

Un protocole d'accord technique et financier, relatif à la mise en œuvre de l'édition 2016, approuvé lors du Conseil d'Administration du GIP/GPV du 13 octobre 2015, a été élaboré et doit être adopté par le Conseil Municipal de chaque Ville. Celui-ci a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la participation du GIP/GPV, de ses membres, Bassens, Cenon, Floirac et Lormont ainsi que la Métropole, tant pour les apports financiers que pour les participations en nature, en industrie et en technicité. La clé de répartition utilisée entre les quatre Villes est celle employée pour le fonctionnement général du GIP/GPV, à savoir 32% pour la Ville de Cenon, pour laquelle la participation financière s'élève à 14 400 €.

Le plan de financement présenté ci-dessous est un prévisionnel. Il est donc susceptible d'évolution tant dans ses montants que dans ses postes de dépenses ou ses partenaires financiers. Le principe appliqué étant celui de la solidarité financière entre les 4 Villes membres du GIP/GPV, le déficit éventuel sera pris financièrement en charge par les Villes, selon ladite clé de répartition.

Enfin, et comme pour les éditions précédentes, les services municipaux pourront être mobilisés par la mise à disposition de personnel et le prêt de matériel. Le calendrier et l'évaluation des besoins seront établis par le GIP/GPV, en concertation avec les Villes, au plus tard en Avril 2016.

<b>panOramas 2016, le parc des Coteaux en biennale</b>					
<b>Budget prévisionnel</b>					
<b>01-sept-15</b>					
<b>DEPENSES</b>		<b>%</b>	<b>RECETTES</b>		
			<b>%</b>		
<b>Création, développement culturel</b>	<b>90 000,00€</b>	<b>24,73</b>	<b>Cofinanceurs</b>	<b>244 000,00€</b>	<b>67,03</b>
Randonnées	30 000,00€		CUB Mission Urbanité Culture(s)	60 000,00€	
Nuit Verte	50 000,00€		Conseil Régional	50 000,00€	
Déplacements & résidences	10 000,00€		Conseil Général	20 000,00€	
<b>Communication &amp; diffusion</b>	<b>60 000,00€</b>	<b>16,48</b>	Autres partenaires (FEDER/FSE)	54 000,00€	
			Partenariats privés	60 000,00€	
<b>Régie Générale</b>	<b>65 000,00€</b>	<b>17,86</b>	<b>Autofinancement</b>	<b>95 000,00€</b>	<b>26,10</b>
<b>Programmation et Coordination</b>	<b>64 000,00€</b>	<b>17,58</b>	Bassens - ville d'accueil	9 950,00€	
Communication - Coordination	15 000,00€		Lormont	14 400,00€	
Direction du projet	40 000,00€		Cenon	14 400,00€	
Portage financier	5 000,00€		Floirac	11 250,00€	
Médiation	4 000,00€		Grand Projet des Villes	45 000,00€	
<b>Conception et production du QG</b>	<b>85 000,00€</b>	<b>23,35</b>	<b>Valorisation de partenariat</b>	<b>25 000,00€</b>	<b>6,87</b>
			Apports en matériel & ingénierie		
<b>total</b>	<b>364 000,00€</b>	<b>100,00</b>		<b>364 000,00€</b>	<b>100,00</b>

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer et mettre en œuvre le protocole
- à verser les sommes à la charge de la ville, inscrites au BP 2016

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **IV – ADMINISTRATION FINANCIERE –**

##### **1. Approbation du compte administratif 2015**

Le budget général de l'exercice 2015 pour lequel le Compte Administratif vous est soumis par Monsieur le Maire s'est exécuté du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 pour les opérations de la Section d'Investissement et du 1er janvier 2015 au 31 janvier 2016 pour les opérations de la Section de Fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>						
Libellés	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats Reportés		4 737 536,41	2 507 144,16		2 507 144,16	4 737 536,41
Opérations de l'Année	33 458 950,80	34 284 645,18	7 666 281,50	7 427 446,70	41 125 232,30	41 712 091,88
<b>TOTAUX</b>	<b>33 458 950,80</b>	<b>39 022 181,59</b>	<b>10 173 425,66</b>	<b>7 427 446,70</b>	<b>43 632 376,46</b>	<b>46 449 628,29</b>
Résultats de Clôture		5 563 230,79	2 745 978,96			2 817 251,83
Reste à Réaliser			718 181,19	1 884 135,23		1 165 954,04

<b>BUDGET ANNEXE - LOCATION DE LOCAUX NUS DANS UN HOTEL D'ENTREPRISES</b>						
Libellés	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés						
Opérations de l'Année	69 672,84	69 672,84			69 672,84	69 672,84
<b>TOTAUX</b>	<b>69 672,84</b>	<b>69 672,84</b>			<b>69 672,84</b>	<b>69 672,84</b>
Résultats de Clôture	0	0			0	0
Reste à Réaliser						

<b>BUDGET ANNEXE - POLE CULTUREL ET DE SPECTACLES</b>						
Libellés	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats Reportés	3 277,99		602 687,23		605 965,22	
Opérations de l'Année	1 020 048,08	1023 347,97	732 000,49	494 947,69	1 752 048,57	1 518 295,66
<b>TOTAUX</b>	<b>1 023 326,07</b>	<b>1 023 347,97</b>	<b>1 334 687,72</b>	<b>494 947,69</b>	<b>2 358 013,79</b>	<b>1 518 295,66</b>
Résultats de Clôture		21,90	839 740,03		839 718,13	
Reste à Réaliser			0	0		

<b>BUDGET ANNEXE - VENTE D'ENERGIE</b>						
Libellés	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats Reportés		9 686,53				9 686,53
Opérations de l'Année		9 437,77				9 437,77
<b>TOTAUX</b>		<b>19 124,30</b>				<b>19 124,30</b>
Résultats de Clôture		19 124,30				19 124,30
Reste à Réaliser						

Ces résultats sont repris au Budget Primitif de l'exercice 2016.

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

En conséquence, Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DELPECH il est proposé au Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Budget et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, de délibérer sur le Compte Administratif du Maire de l'exercice 2015 et de :

1° Donner acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constat, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Monsieur le Maire fait le discours suivant** « *Le Compte Administratif est un document à caractère définitif faisant le relevé exhaustif des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'exercice comptable.*

*Il est le résultat du Budget Primitif, du Budget Supplémentaire et autres Décisions Modificatives.*

*Il constitue un moment important dans le cycle budgétaire d'une Collectivité.*

*C'est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget.*

*Son exactitude est validée par le Trésorier qui produit en parallèle le Compte de Gestion aux résultats identiques.*

• **L'Exécution Budgétaire 2015 :**

**1- Section de Fonctionnement :**

*Les recettes réelles de fonctionnement ont augmentées de 3 % par rapport à 2014. Cette variation est due essentiellement aux recettes fiscales 16,7 Millions d'Euros et au dynamisme de la dotation de solidarité urbaine.*

*Les recettes fiscales ont progressé de 8 % (+ 1 308 903 €), elles sont composées principalement des contributions directes : + 11 % (1 382 095 €). Ce qui s'explique par la dynamique des bases, 161 logements de plus en 2015.*

*Nous avons enregistré une baisse des Dotations et participations : - 3%, soit - 387 371€.*

*La Dotation Forfaitaire a diminué de 12 % (- 600 857€), ce qui correspond à la contribution des collectivités au redressement des Finances publiques, tandis que la Dotation de Solidarité Urbaine a progressé de 7,71 % (+ 515 944 €).*

*Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice augmentent de 2 % (598 870 €).*

*En 2015, les recettes progressent plus vite que les dépenses. La ville a inversé la tendance dénommée "l'effet ciseau" (illustration des dépenses qui augmentent en % plus vite que les recettes), à contrario, d'une majorité des Collectivités Territoriales.*

*De ce fait, le Résultat de fonctionnement de l'exercice, tous budgets confondus, s'élève à 838 432 €, en progression de 481 990€.*

*L'excédent de Fonctionnement cumulé est porté à 5 582 377€.*

*Les Charges à caractère général varient de + 19 % (1 215 317 €). Elles incluent le reclassement des contrats SSIEG pour 1 197 000€ qui étaient intégrés en 2014 dans le poste Subventions et Participations. Hors contrats SSIEG, ce poste est stable.*

*Les Frais de Personnel augmentent de 3 % (512 239 €). Ils intègrent 17 postes de professeurs de musique, soit 280 000€ et des réformes réglementaires pour 130 000€. Cependant à effectif constant et hors impacts réglementaire, ce poste est maîtrisé à 1%.*

*Les Autres Charges de gestion courante varient de -13 % (1 078 001€). Hors variation due au reclassement des contrats SSIEG, ce poste est stable +12 405€ soit proche de 0%.*

**2- Section d'Investissement :**

*Les dépenses d'équipement de l'exercice sont à un niveau élevé soit 6,345 Millions d'Euros.*

*Les dépenses d'équipement se décomposent de la manière suivante :*

- 56,64 % pour la restructuration de l'ilot Camille Maumey ;
- 6,47 % pour le Réaménagement du site de l'Hôtel de Ville ;
- 4,05 % pour Complexe le réaménagement du cimetière Saint Romain ;
- 3,10% pour la Réhabilitation du Tennis ;
- 1,71% pour le Pôle Culturel et de Spectacles ;
- 1,24% pour le Schéma Directeur Informatique;
- 26,79% pour les acquisitions, équipements et travaux divers.

*Compte tenu, du niveau de réalisation de nos équipements, nous avons consommé une partie de nos excédents cumulés, soit 2,5 Millions.*

*Le résultat global (Budget Principal et autres Budgets) de l'exercice s'élève à 3,163 Millions d'euros. »*

**Monsieur le Maire** conclut en remerciant les élus et les services et notamment la Direction des Finances, pour leur participation à l'élaboration de ce projet ainsi que le Trésorier, Monsieur PATIES et ses services. Ce travail collectif a permis à Cenon d'obtenir une note délivrée par les services de l'Etat sur sa situation financière proche de 20.

**Monsieur DELPECH** intervient à son tour :

*« L'exécution du Budget 2015 est retracée dans le Compte Administratif.*

*La lecture de ce document permet, rappelons le :*

- de comparer les prévisions de crédits aux réalisations ;

- de dégager les résultats de clôture de l'exercice, d'envisager leur affectation, et les restes à réaliser ;
- de comparer certains ratios sur la situation financière de la commune et de les comparer à ceux d'autres villes de même importance.

Les données du Compte Administratif servant de bases pour les estimations des Recettes et des Dépenses du Budget Primitif 2016 entre autres.

Le Rapport joint à la délibération est sur vos tablettes et j'en indiquerai la pagination au cours de cette intervention. Les maquettes budgétaires seront disponibles pour consultation en Mairie.

Les grandes masses du Compte Administratif, tous budgets confondus, se présentent comme suit :

#### ♦ La Section de Fonctionnement :

##### ➤ Le Résultat 2015 : (Page 19).

Le résultat de l'exercice 2015 s'élève à 838 432 € par rapport à 356 442 € pour 2014.

##### ➤ Les Dépenses : (Page 4).

Le montant des dépenses de fonctionnement effectivement comptabilisées au cours de l'année 2015 s'élève tous budgets confondus à **34 551 950 €**.

Parmi les principaux postes de dépenses, on peut citer les variations suivantes :

- le Chapitre Personnel s'élève à 15,7 Millions d'euros et évolue de + 3% soit + 512 239 d'euros. A effectif constant (hors municipalisation de l'école de musique) et hors impact réglementaire, l'augmentation de ces dépenses serait de 1%. Compte tenu du Glissement Vieillesse et Technicité qui génère une augmentation de l'ordre de 3 %. C'est le résultat de la rationalisation et de la réorganisation des services ;

- les Charges à caractère général (Page 10) (7,6 Millions d'Euros) varient de + 19% (+ 1 215 317€), hors reclassement contrats SSIEG pour 1 197 000€, ce poste est maîtrisé avec une variation proche de 0%. Cependant certaines dépenses fluctuent à l'intérieur de ce poste :

• Achats de Prestations :	- 46 Milliers d'Euros ;
• Eau :	- 7 Milliers d'euros ;
• Gaz :	- 87 Milliers d'euros ;
• Chauffage Urbain :	- 38 Milliers d'euros ;
• Electricité :	+ 33 Milliers d'Euros ;
• Autres Matières et Fournitures :	- 78 Milliers d'Euros ;
• Dépenses de Locations Immobilières :	+ 48 Milliers d'Euros ;
• Honoraires :	+ 38 Milliers d'Euros ;
• Transports Collectifs :	+ 38 Milliers d'Euros ;
• Frais de Télécommunications :	- 38 Milliers d'Euros.

- Les Charges de Gestion courante sont passées de 7,9 Millions à 6,8 Millions en 2015 hormis le reclassement des contrats SSIEG en charge à caractère général, ce poste est stable.

- Les Charges Financières, soit 543 550 €, ont baissé (- 75 012 €) ;

Elles comprennent les intérêts de la dette payés à l'échéance, les rattachements (Intérêts Courus Non Echus) et les intérêts de la ligne de Trésorerie.

C'est le résultat de la gestion de la dette, d'un taux historiquement bas à 2,15% et des choix de la municipalité en matière d'emprunt.

- Les Dépenses d'Ordre : Elles s'élèvent à 1,6 Million d'Euros et correspondent aux Dotations d'Amortissements.

##### ➤ Les Recettes : (Page 4).

Le montant des recettes de fonctionnement effectivement comptabilisé au cours de l'exercice 2015 s'élève tous budgets confondus à 40 134 327€.

Les Recettes Fiscales progressent de 8 % (1,309 Million d'Euros) dont les Impôts Directs (+ 1,382 Million d'Euros) ;

Quant aux Dotations et Participations: elles sont en baisse de 12%, soit - 387 371 Euros : La baisse de la Dotation Forfaitaire, - 12 %, est presque compensée par l'augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine : + 8 %.

**Pour Rappel** : Nous avons dégagé sur l'exercice 2015 un résultat excédentaire de 838 000 € en progression de 482 000 €.

➤ **Quant à l'Épargne Nette** :

Grâce à ces éléments, l'augmentation des recettes, la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et la stabilité de l'annuité de la dette, nous dégageons en 2015 :

→ une Épargne Nette Positive de 480 048 €.

C'est le résultat des efforts continus que nous menons pour assurer la maîtrise de nos dépenses et pour optimiser nos recettes.

◆ **La Section d'Investissement** : (Page 4).

➤ **Les Dépenses** :

Les dépenses totales d'investissement de l'exercice s'élèvent 12 Millions 226 €.

Elles sont composées :

- des Dépenses d'Équipements qui se sont élevées à 6,345 Millions d'Euros, dont :

La Restructuration de l'Ecole Camille Maumey	3 593 696 €
Le Réaménagement du site de l'Hôtel de Ville	410 981 €
Le Réaménagement du Cimetière Saint Romain	256 644 €
La Réhabilitation du Tennis	196 879 €
Le Pôle Culturel et de Spectacles	108 379 €
Le Schéma Directeur Informatique	78 921 €

- Niveau de réalisation de nos équipements : 86 %.
- du remboursement du Capital de notre Dette pour 1,532 Million d'Euros.

➤ **Les Recettes** : (Page 4).

Les recettes réelles de l'exercice se sont élevées à 9,807 Millions d'Euros.

Elles sont constituées essentiellement de :

- 3 Millions d'Euros d'emprunts mobilisés dont 1,7 Million d'emprunts 2014 reportés ;
- 1,9 Millions d'Euros de cessions d'actif ;
- 1,623 Millions d'Euros au titre de l'autofinancement ;
- 1,144 Million d'Euros au titre du F.C.T.V.A et de la T.L.E. dont 539 000 € de préfinancement du F. C.T. V. A. 2016 ;
- 244 Millions d'Euros de Subventions.

L'Equipe Municipale a eu la volonté, faite de rigueur, de réalisme mais aussi de dynamisme, de consolider et d'augmenter son excédent de fonctionnement, de dégager ainsi une épargne nette positive permettant de poursuivre les investissements en équipements attendus par la population cenonnaise.

Ceci n'est possible que grâce à une maîtrise juste et prudentielle de nos dépenses de fonctionnement.

La situation financière de notre commune est saine et le restera.

Je tiens à remercier Monsieur Rolland PATIES – Trésorier Principal, Monsieur Michel LAWNICZAK – Directeur Général des Services, Madame Catherine DESOUCHES, Catherine CASTET pour la lecture simple et pratique des documents budgétaires, ainsi que les agents de la Direction des Finances et de l'ensemble des services.

**Vous trouverez :**

- **Pages 7 à 8** : Les Principaux Ratios Financiers ;
- **Page 9** : Le Graphique représentant l'évolution de notre Capacité d'Autofinancement ;
- **Pages 10 à 11** : Les Graphiques de comparaison 2014 / 2015 de nos Dépenses de Fonctionnement ;
- **Pages 11 à 13** : Les Graphiques de comparaison 2014 / 2015 de nos Recettes de Fonctionnement ;
- **Page 15** : Les Graphiques de comparaison 2014 / 2015 de nos Dépenses d'Investissement ;

➤ Pages 16 à 17 :

*Les Graphiques de comparaison 2014 / 2015 de nos Recettes d'Investissement ;*

➤ Pages 18 à 19 :

*Les Balances Générales des différents Budgets et la Balance Générale Consolidée. »*

**Monsieur DELPECH** conclut en remerciant le Directeur Général des Services, la Direction des Finances, les services municipaux et **Monsieur PATIES**, le Trésorier.

**Madame HERAUD** fait la déclaration suivante « *Je m'abstiens sur le compte administratif qui est la réalisation du budget 2015, que je n'ai pas voté, de même que sur le compte de gestion. Il ne s'agit pas d'un vote de défiance par rapport à tous ceux qui ont contribué à la construction et à la réalisation de ce budget, ni d'une remise en cause de sa sincérité.* »

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**5 Abstentions**

**Mmes HERAUD, PEREIRA**

**MM. TARDY, DANTAS, HARDOUIN**

## **2. Approbation du compte de gestion 2015**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2015 du Budget Principal et des Budgets Annexes ainsi que les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et Budgets Annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclarera si le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, dont extraits joints, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte de Gestion 2015 du Budget Principal et des Budgets Annexes.

**Monsieur DELPECH** remercie **Monsieur PATIES**, le trésorier, pour le travail partenarial effectué avec ses services.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**1 Abstention**

**Mme HERAUD**

**Monsieur le Maire** suspend la séance pour donner la parole à **Monsieur PATIES**, trésorier.

La séance est ensuite réouverte.

## **3. Affectation du Résultat 2015**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Alain DAVID, Maire, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015 au cours du Conseil Municipal du 6 Avril 2016, propose de procéder à l'Affectation du Résultat de la Section de Fonctionnement comme suit :

### **BUDGET PRINCIPAL :**

#### **➔ Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter :**

<b>Résultat de l'exercice :</b>	<b>Excédent</b>	<b>825 694,38</b>
<b>Résultat reporté de l'exercice antérieur</b>	<b>Excédent</b>	<b>4 737 536,41</b>
<b>Résultat comptable cumulé :</b>	<b>Excédent</b>	<b>5 563 230,79</b>

#### **➔ Besoin réel de financement de la Section d'Investissement :**

Résultat de la Section d'Investissement de	<b>Déficit</b>	<b>238 834,80</b>
--	----------------	-------------------

l'exercice

Résultat reporté de l'exercice antérieur	<b>Déficit</b>	<b>2 507 144,16</b>
<b>Résultat comptable cumulé :</b>	<b>Déficit</b>	<b>2 745 978,96</b>
Dépenses d'Investissement engagées non mandatées :		718 181,19
Recettes d'Investissement restant à réaliser :		1 884 135,23
<b>Soldes des restes à réaliser :</b>	<b>Excédent</b>	<b>1 165 954,04</b>
<b>Besoin réel de financement</b>		<b>1 580 024,92</b>

→ **Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement Résultat excédentaire :**

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la Section d'Investissement (recette budgétaire au compte R1068)	1 580 024,92
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	919 975,08
<b>SOUS TOTAL (R1068)</b>	<b>2 500 000,00</b>
<b>En excédent reporté à la Section de Fonctionnement</b>	<b>3 063 230,79</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 563 230,79</b>

→ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : Excédent reporté <b>3 063 230,79</b>	D 001 : solde d'exécution N-1 <b>2 745 978,96</b>	R 001 : solde d'exécution N-1 :  R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé <b>2 500 000,00</b>

**BUDGET DU POLE CULTUREL ET DE SPECTACLES**

→ **Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice :	<b>Excédent</b>	<b>3 299,89</b>
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	<b>Déficit</b>	<b>3 277,99</b>
<b>Résultat comptable cumulé :</b>	<b>Excédent</b>	<b>21,90</b>

→ **Besoin réel de financement de la Section d'Investissement :**

Résultat de la Section d'Investissement de l'exercice	<b>Déficit</b>	<b>237 052,80</b>
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	<b>Déficit</b>	<b>602 687,23</b>
<b>Résultat comptable cumulé :</b>	<b>Déficit</b>	<b>839 740,03</b>

Dépenses d'Investissement engagées non mandatées :  
Recettes d'Investissement restant à réaliser :  
Soldes des restes à réaliser :

<b>Besoin réel de financement</b>	<b>839 718,13</b>
-----------------------------------	-------------------



→ **Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement Résultat excédentaire :**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la Section  
d'Investissement (recette budgétaire au compte R1068)  
En dotation complémentaire en réserve  
(recette budgétaire au compte R 1068)

**SOUS TOTAL (R1068) 0**

En excédent reporté à la Section de Fonctionnement  
(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire  
R002 du budget N+1)

**TOTAL 0**

→ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : Excédent reporté 21,90	D 001 : solde d'exécution N-1 839 740,03	R 001 : solde d'exécution N-1 :  R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

**BUDGET ANNEXE – VENTE D'ENERGIE**

→ **Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice :	<b>Excédent</b>	<b>9 437,77</b>
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	<b>Excédent</b>	<b>9 686,53</b>
Résultat comptable cumulé :	<b>Excédent</b>	<b>19 124,30</b>

→ **Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement Résultat excédentaire:**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la Section  
d'Investissement (recette budgétaire au compte R1068)  
En dotation complémentaire en réserve  
(recette budgétaire au compte R 1068)

**SOUS TOTAL (R1068)**

En excédent reporté à la Section de Fonctionnement  
(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire  
R002 du budget N+1)

**TOTAL (A1)**

**Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur**  
(recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la  
Section de Fonctionnement D002)

→ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : Excédent reporté <b>19 124,30</b>	D 001 : solde d'exécution N-1	R 001 : solde d'exécution N-1 :  R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

Il est donc proposé au Conseil d'adopter l'affectation des Résultats 2015 du Budget Principal et des Budgets annexes comme présenté ci-dessus.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**5 Abstentions**

**Mmes HERAUD, PEREIRA**

**MM. TARDY, DANTAS, HARDOUIN**

**4. Bilan des Acquisitions et Cessions 2015**

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Bilan des Acquisitions et des cessions opérées sur la commune par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention doit faire l'objet chaque année d'une délibération du Conseil Municipal.

BILAN DES ACQUISITIONS					
Modalités d'entrée	Désignation du bien	Ref.Cad	Superf En m <sup>2</sup>	Vendeur	Valeur d'Acquisition
<b>Acquisitions à titre onéreux</b>					
19/11/2015	Echange Commune / CCAS	AY 654 et AY 355	280	CCAS	648 784 ,00
<b>Acquisitions à titre gratuit</b>					
01/09/2014	Ecole Anatole France	AN 113 et AN 357	4478	Bordeaux Métropole	930 000,00
<b>Mise à disposition</b>					
<b>Affectation</b>					
<b>Mises en concession ou affermage</b>					
<b>Divers</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>1 578 784,80</b>

**BILAN DES CESSIONS**

Modalités de sortie	Désignation du bien	Ref.Cad	Superf En m <sup>2</sup>	Acheteur	Prix de cession
<b>Cessions à titre onéreux</b>					
23/12/2014	Terrains+Centre social	AD239 et AD 285	3230	LOGEVIE SA D'HLM	1 050 000,00
08/04/2015	Citroën Xsara Picasso			Commissariat aux ventes du domaine	365,08
08/04/2015	Renault Master T35			Commissariat aux ventes du domaine	2 816 ,37
08/04/2015	Camion Renault S120			Commissariat aux ventes du domaine	3 130,34
08/04/2015	Renault S120 Tri benne			Commissariat aux ventes du domaine	1 147,41
08/04/2015	Camionnette benne			Commissariat aux ventes du domaine	1 564,65
23/04/2015	Parts Actions REGAZ			Bordeaux Métropole	48 082 ,50
31/07/2015	Maison Lucmau	B101 et B473	5001	Association Girondine des infirmes Moteurs Cerebraux	1,00
12/05/2015	Parcelles Elsa Triolet	AC107 et AC 127	265	A3C IMMO	26 500,00
19/11/2015	Echange Commune / CCAS	AY 654 et AY 355	618	CCAS	776 422,50
<b>Cessions à titre gratuit</b>					
<b>Mise à disposition</b>					
<b>Affectation</b>					
<b>Mises en concession ou affermage</b>					
<b>Mises à la réforme</b>					
<b>Divers</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>1 910 028,85</b>

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du Bilan des Acquisitions et des Cessions opérées en 2015 sur la commune de Cenon par celle-ci.

**PREND ACTE**

## **5. Vote des Taux**

Le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du Budget 2016 s'élève à 15 401 171 Euros, ce qui représente une augmentation uniforme des taux de 2 %.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter les taux d'imposition 2016 en augmentation de 2 % par rapport à 2015 qui permettent d'obtenir un produit fiscal de 15 401 171 Euros nécessaire à l'équilibre du Budget 2016, soit :

* <b><u>Taxe d'Habitation</u></b> :	<b>25,46 %</b>
* <b><u>Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties</u></b> :	<b>35,46 %</b>
* <b><u>Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties</u></b> :	<b>66,62 %</b>

**Monsieur DELPECH** annonce une rectification du produit fiscal attendu par rapport aux éléments adressés aux élus dans le projet de délibération, les services de l'Etat ayant adressé la notification des bases après l'envoi des dossiers.

**Monsieur le Maire** précise que cette augmentation des taux permettra de financer des investissements supplémentaires.

Ainsi, dans le cadre du PAE Pelletan et du réaménagement de la Morlette, les 2 mairies de quartier devraient fusionner pour être implantées sur le site de la RPA Ramadier, qui sera reconstruite ailleurs. Les centres commerciaux de la Morlette et de Palmer seront réaménagés et un centre intergénérationnel sera édifié sur l'ancien site du centre social.

Dans le cadre du projet de ZAC Pont Rouge, il ne reste qu'un bâtiment à construire. Les commerces en pied d'immeuble sont en cours d'installation : la Coop paysanne devrait ouvrir prochainement. Le pôle multimodal devrait drainer près de 2 millions de voyageurs par an.

L'opération Joliot Curie a été classée projet quartier d'intérêt national ; les modalités de portage et de suivi de ce projet sont en cours d'élaboration avec la ville de Bordeaux.

Pour ce qui est de l'aménagement des délaissés ferroviaires, une mission d'assistance a été confiée par la SNCF à l'association « Bruit du frigo ». La manifestation « Le tube » a rencontré un véritable succès auprès des habitants. La réflexion concernant la mise en place d'équipements pérennes sous l'estacade se poursuit.

Un centre de santé devrait aussi s'installer dans les locaux de l'ancienne école Poulbot ; l'ouverture pourrait se faire fin 2017. Ce centre travaillera avec des médecins généralistes et avec des spécialistes en direction des populations les plus démunies.

Cenon poursuit son évolution en accueillant de nouveaux habitants : la population augmente régulièrement, grâce aux logements supplémentaires créés sur la ville. De 2016 à 2019, il devrait y avoir environ 1000 habitants de plus par an. On constate cependant une diminution progressive du taux d'occupation des logements pour tendre vers un chiffre d'environ 2 personnes par logement. Ces perspectives permettent d'avoir une vision sur le rendement de l'impôt jusqu'en 2019.

Concernant la masse salariale, il y a une augmentation au glissement Vieillesse Technicité ; les dépenses augmentent donc d'environ 1% par an.

**Monsieur le Maire** rappelle que les subventions aux associations sont maintenues, de même que la gratuité des tarifs sociaux des cantines municipales.

Parmi les nouveaux projets, **Monsieur le Maire** cite le projet des tennis, qui se réalisera sur 2016 et 2017 et le projet d'obtention du label « 3<sup>ème</sup> fleur », pour lequel une assistance à maîtrise d'ouvrage a été missionnée.

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**5 Contre**

**Mmes HERAUD, PEREIRA**

**MM. TARDY, DANTAS, HARDOUIN**

## **6. Adoption du Budget Primitif 2016**

Le projet de Budget Primitif 2016 a fait l'objet de discussions au sein de la Séance du Conseil Municipal du 2 Mars 2016 (Débat d'Orientations Budgétaires).

Il est demandé au Conseil Municipal de voter le Budget Primitif 2016, Budget Principal et Annexes, de la Commune, avec reprise du résultat, par Chapitres Budgétaires, et en Section d'Investissement avec opérations, à l'exception des crédits de subventions qui sont obligatoirement spécialisés, selon le détail en annexe budgétaire et pour les subventions sous condition d'octroi selon la délibération spécifique prise ce jour.

**BUDGET PRINCIPAL**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT**  
**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles	VOTE
011	Charges à caractère général	8 121 039,00	
012	Charges de Personnel et Frais Assimilés	15 829 967,00	
014	Atténuation de Produits	1 525 845,00	
65	Autres Charges de Gestion Courante	6 662 602,00	
<b>Total des Dépenses de Gestion Courante</b>		<b>32 139 453,00</b>	
66	Charges Financières	571 230,00	
67	Charges Exceptionnelles	64 880,00	
68	Dotations provisions semi-budgétaires	18 000,00	
022	Dépenses Imprévues	28 937,00	
<b>Total des Dépenses Réelles de Fonctionnement</b>		<b>32 822 000,00</b>	
023	Virement à la Section d'Investissement (5)	3 063 230,79	
042	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	1 155 000,00	
<b>Total des Dépenses d'Ordre de Fonctionnement</b>		<b>4 218 230,79</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>37 040 230,79</b>	

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles	TOTAL
013	Atténuation de Charges	100 000,00	
70	Produits des Services, du Domaine et Ventes Diverses	2 260 500,00	
73	Impôts et Taxes	17 316 000,00	
74	Dotations et Participations	14 056 700,00	
75	Autres Produits de Gestion Courante	152 800,00	
<b>Total des Recettes de Gestion Courante</b>		<b>33 886 000,00</b>	
76	Produits Financiers		
77	Produits Exceptionnels	20 000,00	
<b>Total des Recettes Réelles de Fonctionnement</b>		<b>33 906 000,00</b>	
042	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	71 000,00	
<b>Total des Recettes d'Ordre de Fonctionnement</b>		<b>71 000,00</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>33 977 000,00</b>	

	TOTAL	Soide d'Exécution	Affectation	TOTAL CUMULE
Dépenses	37 040 230,79			37 040 230,79
Recettes	33 977 000,00	3 063 230,79		37 040 230,79

#### SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	RESTE A REALISER N-1	Propositions nouvelles	VOTE
20	Immobilisations Incorporelles (sauf 204)	33 682,03	96 817,87	
204	Subventions d'Equipement versées		1 281 086,00	
21	Immobilisations Corporelles	659 549,16	2 215 340,00	
23	Immobilisations en cours	24 950,00	64 484,00	
Total des opérations d'équipement			4 761 009,00	

<b>Total des Dépenses d'Équipement</b>		<b>718 181,19</b>	<b>8 418 736,87</b>
10	Dotations, Fonds divers et réserves		269 500,00
16	Emprunts et Dettes Assimilées		1 639 114,00
020	Dépenses Imprévues		
<b>Total des Dépenses Financières</b>			<b>1 908 614,00</b>
<b>Total Opérations pour le Compte de Tiers</b>			<b>0</b>
<b>Total des Dépenses Réelles d'Investissement</b>		<b>718 181,19</b>	<b>10 327 350,87</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		71 000,00
<b>Total des Dépenses d'Ordre d'Investissement</b>			<b>71 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>718 181,19</b>	<b>10 398 350,87</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	RESTE A REALISER N-1	Propositions nouvelles	VOTE
13	Subventions d'Investissement	1 608 668,00	190 145,00	
16	Emprunts et Dettes Assimilées (hors 165)		1 700 000,00	
204	Subventions d'Équipement versées			
<b>Total des Recettes d'Équipement</b>		<b>1 608 668,23</b>	<b>1 890 145,00</b>	
10	Dotations, Fonds Divers et Réserves (hors 1068)		820 000,00	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		2 500 000,00	
024	Produits des Cessions d'Immobilisations	275 467,00	2 550 000,00	
<b>Total des Recettes Financières</b>		<b>275 467,00</b>	<b>5 870 000,00</b>	
<b>Total Opérations pour le Compte de Tiers</b>				
<b>Total des Recettes Réelles d'Investissement</b>		<b>1 884 135,23</b>	<b>7 760 145,00</b>	
021	Virement de la Section de Fonctionnement		3 063 230,79	
040	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections		1 155 000,00	
<b>Total des Recettes d'Ordre d'Investissement</b>			<b>4 218 230,79</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>1 884 135,23</b>	<b>11 978 375,79</b>	

	TOTAL	Solde d'Exécution	Affectation	TOTAL CUMULE
Dépenses	11 116 532,06	2 745 978,96		13 862 511,02
Recettes	13 862 511,02			13 862 511,02

**BUDGET ANNEXE**

**LOCATION DE LOCAUX NUS DANS UN HOTEL D'ENTREPRISES**

**OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA T.V.A.**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles	VOTE
011	Charges à caractère général	72 000,00	
<b>Total des Dépenses de Gestion Courante</b>		<b>72 000,00</b>	
<b>Total des Dépenses Réelles de Fonctionnement</b>		<b>72 000,00</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>72 000,00</b>	

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles	VOTE
70	Produits des Services, du Domaine et Ventes Diverses	29 000,00	
75	Autres Produits de Gestion Courante	43 000,00	
<b>Total des Recettes de Gestion Courante</b>		<b>72 000,00</b>	
<b>Total des Recettes Réelles de Fonctionnement</b>		<b>72 000,00</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>72 000,00</b>	

**BUDGET ANNEXE**

**POLE CULTUREL ET DE SPECTACLES  
OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA T.V.A.  
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles	VOTE
011	Charges à caractère général	29 000,00	
65	Autres Charges de Gestion Courante	376 000,00	
<b>Total des Dépenses de Gestion Courante</b>		<b>405 000,00</b>	
66	Charges Financières	98 000,00	
67	Charges Exceptionnelles	46 000,00	
022	Dépenses Imprévues	4 021,90	
<b>Total des Dépenses Réelles de Fonctionnement</b>		<b>553 021,90</b>	
042	<i>Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections)</i>	500 000,00	
<b>Total des Dépenses d'Ordre de Fonctionnement</b>		<b>500 000,00</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>1 053 021,90</b>	

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles	VOTE
74	Dotations et Participations	569 000,00	
75	Autres Produits de Gestion Courante	428 000,00	
<b>Total des Recettes de Gestion Courante</b>		<b>997 000,00</b>	
77	Produits Exceptionnels	56 000,00	
<b>Total des Recettes Réelles de Fonctionnement</b>		<b>1 053 000,00</b>	
042	<i>Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections</i>	0,00	
<b>Total des Recettes d'Ordre de Fonctionnement</b>			
<b>TOTAL</b>		<b>1 053 000,00</b>	

	TOTAL	Solde d'Exécution	Affectation	TOTAL CUMULE
Dépenses	1 053 021,90			1 053 021,90
Recettes	1 053 000,00	21,90		1 053 021,90

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	RESTE A REALISER N-1	Propositions nouvelles	VOTE
21	Immobilisations Corporelles			
23	Immobilisations en cours			
	Total des opérations d'équipement		1 050 000,00	
<b>Total des Dépenses d'Equipement</b>			<b>1 050 000,00</b>	
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunt et Dette Assimilée		299 999,97	
020	Dépenses Imprévues			
<b>Total des Dépenses Financières</b>			<b>299 999,97</b>	
<b>Total des Dépenses Réelles d'Investissement</b>			<b>1 349 999,97</b>	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
041	Opérations Patrimoniales			
<b>Total des Dépenses d'Ordre d'Investissement</b>				
<b>TOTAL</b>			<b>1 349 999,97</b>	

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	RESTE A REALISER N-1	Propositions nouvelles	VOTE
13	Subventions d'Investissement		1 089 740,00	
21	Immobilisations corporelles		600 000,00	
<b>Total des Recettes d'Equipement</b>			<b>1 689 740,00</b>	
1068	Excédents de Fonctionnement Capitalisés			
<b>Total des Recettes Financières</b>				
<b>Total des Recettes Réelles d'Investissement</b>			<b>1 689 740,00</b>	
040	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections		500 000,00	
041	Opérations Patrimoniales			
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>			<b>500 000,00</b>	
<b>TOTAL</b>			<b>2 189 740,00</b>	

	TOTAL	Solde d'Exécution	Affectation	TOTAL CUMULE
Dépenses	1 349 999,97	839 740,03		2 189 740,00
Recettes	2 189 740,00			2 189 740,00

**BUDGET ANNEXE VENTE D'ENERGIE  
SECTION D'EXPLOITATION****DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Propositions nouvelles	VOTE
011	Charges à caractère Général	29 125,00	
<b>Total des Dépenses de Gestion des Services</b>		<b>29 125,00</b>	
<b>Total des Dépenses Réelles d'Exploitation</b>		<b>29 125,00</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>29 125,00</b>	

**RECETTES D'EXPLOITATION**



Chap.	Libellé	Propositions nouvelles	VOTE
707	Ventes de Marchandise	10 000,70	
<b>Total des Recettes de Gestion des Services</b>		<b>10 000,70</b>	
<b>Total des Recettes Réelles d'Exploitation</b>		<b>10 000,70</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>10 000,70</b>	

	TOTAL	Solde d'Exécution	Affectation	TOTAL CUMULE
Dépenses	29 125,00			29 125,00
Recettes	10 000,70	19 124,30		29 125,00

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif 2016,
- autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers relatifs aux subventions votées.

**Monsieur le Maire** fait le discours suivant « la préparation du Budget Primitif 2016 aura fait l'objet d'une réunion avant le vote :

- le Conseil Municipal du 2 mars 2016 où s'est tenu le Débat d'Orientations Budgétaires.

En 2016, et ce depuis 2010, le vote du budget a lieu au printemps, car les informations concernant les recettes fiscales et les dotations de l'Etat nous parviennent en avril.

**Le Budget Primitif 2016 s'équilibre à :**

<b><u>Section d'Investissement :</u></b>	<b>16 052 000 €</b>
Budget Principal :	13 863 000 €
Budget Annexe Pôle Culturel et de Spectacles :	2 190 000 €
<b><u>Section de Fonctionnement :</u></b>	<b>38 194 000 €</b>
Budget Principal :	37 040 000 €
Budget Annexe Pôle Culturel et de Spectacles :	1 053 000 €
Budget Annexe Vente d'ENERGIE :	29 000 €
Budget Annexe Location de Locaux Nus dans l'Hôtel d'Entreprises :	72 000 €

Ce budget reflète notre volonté politique de contenir les dépenses de fonctionnement. C'est un exercice d'autant plus difficile qu'il ne s'agit pas de diminuer les services rendus aux habitants, ni leur qualité mais bien de tendre à une meilleure maîtrise des coûts et à l'optimisation des moyens.

C'est une démarche commencée depuis 2008 et qui porte depuis plusieurs années ses fruits et qui permet dans un contexte économique et financier très difficile pour les collectivités de conserver les équilibres essentiels et la préservation de nos acquis.

Ainsi pour le Budget Principal, les dépenses de fonctionnement prévues au Budget Primitif 2016 (hors transfert de compétence « voirie » pour 1 587 000 €) augmentent de 3 % par rapport au Budget Primitif 2015, avec une inflation estimée pour 2016 à 1 %. Elles intègrent les dépenses suivantes :

- **le Chapitre Charges de Gestion courante pour 7 039 000 €**  
Ce chapitre regroupe les participations et subventions ainsi que les indemnités des élus.
- **le Chapitre Charges de Personnel pour 15 830 000 € soit + 1 %.**

Cependant, c'est un poste qui est maîtrisé : Rappelons que le poids structurel du GVT est de l'ordre de 3 % en constante, que de nombreuses réformes concernant le personnel des collectivités ont des répercussions financières,

qu'à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016, le contrat de progrès est mis en œuvre et qu' une augmentation du point d'indice de + 0,6 % vient d'être décidée pour l'ensemble des fonctionnaires à compter du 1<sup>er</sup> juillet.

C'est le résultat d'un travail constant de redéploiement à l'intérieur des services, d'une gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs, d'un plan de formation et de professionnalisation des équipes et des agents.

- **les Charges Financières** : Hors provision, elles sont stabilisées.

Elles prennent en compte les intérêts des emprunts contractés les années précédentes ainsi que les frais financiers de la ligne de trésorerie.

Ce montant tient compte des éventuelles variations des taux variables qui pourraient intervenir.

Le taux moyen de nos emprunts s'élève à 2,15 %.

Rappelons que nous ne possédons pas d'emprunt dit « toxique ».

- **les Charges à caractère général** : 8 251 000 €

Nous poursuivons nos efforts de maîtrise de ces dépenses par un ensemble de mesures qui conduisent à ce résultat :

Les efforts au niveau des Marchés Publics et la systématisation des négociations avec les entreprises, (Hors Appels d'Offres), les groupements d'achats qui permettent d'obtenir des conditions avantageuses pour la Ville.

Les mesures de gestion notamment sur la téléphonie, les fluides, les carburants, les honoraires, etc., qui permettent des économies conséquentes.

Les Recettes Réelles de Fonctionnement s'élèvent à 38 194 000 €. Elles augmentent de 3% par rapport au Budget Primitif 2015.

Le Chapitre Dotations et Participations s'élève à 14 626 000 € et baisse de 1,26%.

La D.S.U. estimée dans le BP à 7 980 000 € avec une évolution de 7 %.

Les Autres Dotations baissent, voire stagnent :

- **la Dotation Forfaitaire** : - 697 000 € soit -16,5 % cela correspond à la contribution au redressement des finances publiques;
- **les Allocations Compensatrices** : - 5,6 % ;

**le Chapitre Impôts et Taxes** s'élève à 17 316 000 € et progresse de 3,39 % dont :

- +5,49 % pour le Produit Fiscal intégrant la hausse de 2 % des taux.

Les bases évoluent de + 3,5 % pour la Taxe d'Habitation et de + 2 % pour la Taxe sur le Foncier Bâti.

Le dynamisme des recettes fiscales compense la baisse des dotations de l'Etat.

- Baisse pour la Dotation Communautaire de Croissance et de Solidarité versée par la C.U.B. de 6,7%.

Ces éléments nous permettent de dégager un autofinancement brut de l'ordre de 13% qui permet d'équilibrer la section d'investissement.

En effet, la Section d'Investissement représente en 2016 : 16 052 000 € dont 13 863 000 € sur le Budget Principal et 2 190 000 € sur le Budget Annexe du Pôle Culturel.

Le volume d'investissement reste important cette année encore si on le compare aux années précédentes :

- en 2008 : 17,80 Millions d'Euros ;
- en 2009 : 15,00 Millions d'Euros ;
- en 2010 : 22,60 Millions d'Euros ;
- en 2011 : 11,40 Millions d'Euros ;
- en 2012 : 19,10 Millions d'Euros ;
- en 2013 : 4,3 Millions d'Euros ;
- en 2014 : 4,3 Millions d'Euros ;
- en 2015 : 6,3 Millions d'Euros.

Les dépenses d'équipement de 2005 à 2015 représentent au total 78 Millions d'Euros. Elles ont été financées par des Subventions pour 23 Millions d'Euros, par l'autofinancement pour 24 Millions et par l'emprunt pour 26,5 Millions.

Le financement de ces dépenses d'investissement nécessitera un emprunt éventuel en 2016 de 1,7 Million d'Euros.

Toutefois notre encours de dette resterait stable (25 Millions) compte tenu que le remboursement de la Dette en Capital est équivalent au montant qui serait emprunté.

L'autofinancement prévisionnel s'élève à 4,7 Millions d'Euros et correspond aux amortissements pour 1,6 Million d'Euros et au prélèvement sur recettes de fonctionnement pour 3,1 Millions d'Euros.

Le Budget 2016 reprend les résultats de l'exercice 2015 et il est construit sur des recettes soit connues, soit évaluées au plus près. Il n'y aura donc pas de Budget Supplémentaire. Les crédits de dépenses ne seront donc pas réajustés et devront être gérés rigoureusement.

De 2005 à 2016, la commune aura beaucoup investi pour mettre à niveau le patrimoine ou pour se doter d'équipements nouveaux. Cette politique était nécessaire pour le développement de la Ville et son attractivité. L'image de la Ville a ainsi considérablement changé sous l'effet de ses investissements. Aujourd'hui, le Rocher de Palmer est la figure de proue de notre politique.

Nous investissons dans le présent sans compromettre l'avenir pour changer l'image du passé. »

Monsieur DELPECH intervient à son tour « Monsieur le Maire et Chers Collègues,

Ce Budget Primitif que nous examinons aujourd'hui est la suite logique des indicateurs qui ont permis de donner de larges informations sur la situation financière de notre commune et sur son évolution lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 2 mars et des Commissions des Finances les 2 et 30 mars.

Comme vous le savez, les collectivités locales ont de fait une obligation de solidarité nationale pour contribuer au redressement des Finances Publiques tout en conservant, voir en dynamisant, leur capacité d'autofinancement afin de continuer à investir en limitant le recours à l'endettement.

Globalement le Budget Primitif 2016 s'équilibre ainsi :

En Section de Fonctionnement, le budget 2015 est arrêté tous budgets confondus à 38 194 000 € et en Section d'Investissement à 16 052 000 €, soit un total de 54 246 000 €.

Ce budget assure l'amélioration des services à la population, qui compte tenu du contexte économique et social, se doivent d'être à l'écoute d'une nécessaire solidarité, en particulier en équipements publics municipaux.

#### Section de Fonctionnement :

1°) Les Recettes réelles : 35 Millions d'euros.

Les principaux postes de recettes du Budget sont les suivants :

❖ Les Dotations et Participations pour 14,6 Millions d'euros

Elles sont composées principalement de la Dotation Globale de Fonctionnement (3,5 Millions d' €) et de la Dotation de Solidarité Urbaine (8 Millions d'euros).

❖ Les Impôts et Taxes pour 17,3 Millions d'euros.

Elles comprennent essentiellement les impôts locaux pour 14,9 Millions d'€ (Cette somme intègre l'augmentation des taux de 2 %), la Dotation de Solidarité Communautaire pour 1,5 Million d'€ et les autres taxes pour 0,9 Million d'€ (dont les Droits de Mutation pour 0,5 Million d'€).

#### CES DEUX POSTES REPRESENTENT 84 % DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.

Les Autres Recettes (soit 16 %) pour 3,2 Millions d'euros sont composées principalement des produits des services (2,3 Millions d' € dont 1.6 Millions d'euros au titre de la délégation de services pour le compte de Bordeaux Métropole) et des Revenus du Patrimoine (dont Loyers pour 0,6 Million d'euros).

Le Résultat Global de l'Exercice 2015 reporté s'élève à 3,063 Millions d'€ en Fonctionnement.

2°) Les Dépenses :

Elles s'élèvent à 33,5 Millions d'euros.

Elles englobent notamment :

- Les Frais de Personnel pour 15,8 Millions d'€
  - Les Charges à caractère général pour 8,2 Millions d'euros ; qui intègre, depuis cette année, une augmentation de l'attribution de compensation au titre de la compétence des missions propreté, plantation et mobilier urbain sur la voirie transférée à Bordeaux Métropole chiffrée à 1,3 Million d'euros.
  - Les Autres Charges de Gestion Courante (Subventions et Participations) pour 7 Millions d'Euros sont principalement :
    - le C.C.A.S. pour 2,167 Millions d'euros ;
    - la Culture pour 1,506 Million d'euros ;
    - le SIVU des Crèches pour 1,105 Million d'euros ;
    - les Sports pour 0,577 Million d'euros ;
    - la subvention d'équilibre du budget annexe du pôle Culturel 0,569 Million d'euros.
- Ces trois postes (Frais de Personnel, Charges à caractère général et Charges de Gestion Courante) représentent 81 % des dépenses de fonctionnement.

En 2016, les dépenses réelles de fonctionnement (hors impact du transfert de compétence propreté, plantation et mobilier urbain sur la voirie) augmentent de 3 % par rapport au budget 2015 ce qui, compte tenu du Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T.), de l'augmentation des fluides et matières premières et de l'intégration de la nouvelle salle de spectacles, représente les efforts à mener pour maîtriser nos dépenses.

### Section d'Investissement :

**16 052 Millions d'euros pour 2016**

#### **1°) Les Recettes :**

Elles se composent pour l'essentiel :

- Des Subventions et Participations qui s'élèvent à 1,9 Million d'euros :  
Elles concernent en particulier le budget annexe du pôle culturel et de spectacles pour une subvention d'équilibre à hauteur de 1,1 Million et un remboursement à recevoir au titre des contentieux pour 0,6 Million.
- Des Dotations de l'Etat pour 0,8 Million d'euros (F.C.T.V.A. et T.L.E.).
- D'un emprunt pour 1,7 Million d'euros.
- Des produits de Cession pour 2,5 Millions.
- Et de l'Autofinancement Prévisionnel (Dotations aux Amortissements et Virement à la Section d'Investissement) qui s'élève à 4,7 Millions d'euros.

#### **2°) Les Dépenses :**

Les Crédits de Paiement des Autorisations de Programme s'élèvent à 5,8 Millions d'euros.

Ils traduisent la volonté municipale d'améliorer les équipements, d'en créer de nouveaux et de favoriser l'organisation urbaine de la Ville.

Pour 2016, les dépenses d'équipements municipaux s'élèveront à 8,4 Millions et sont composées de

- **le Secteur Sportif :** **1,7 Million d'euros.**  
dont le lancement de la restructuration du Tennis
- **l'Education, enfance et la Petite Enfance :** **1,1 Millions d'euros.**  
avec notamment les travaux de réhabilitation de l'îlot Camille Maumey pour 1 Million d'euros.
- **le Patrimoine, Cadre de Vie, Aménagements Urbains :** **1,4 Millions d'euros.**  
dont le programme d'éclairage public pour 279 000 €, le Programme d'interventions sur la voirie et les réseaux pour 84 000€, ainsi que les travaux de mises aux normes et d'accessibilité des Bâtiments Communaux pour 407 000 €, la restructuration de l'hôtel de ville 984 000 €, les aménagements cimetière Saint Romain 195 000€, l'agrandissement du cimetière Saini Paul 155 000€.
- **Le Secteur Culturel :** **2,3 Million d'euros.**  
Le lancement de la 4ème du pôle culturel et de spectacles
- **Le secteur Urbanisme/Economie-Insertion :** **1,4 Million d'euros.**  
La 2ème phase FISAC II pour 77 000€ et des acquisitions foncières pour 1,364 Million d'euros

#### **La Dette :**

Au 31/12/2015, l'encours de notre dette était de 25,278 Millions d'€, avec un taux moyen de 2,15 %.

\* **Rappel Ratios 2015 pour le budget principal :**

	<b>Ratio / Habitant</b>	<b>Ratio / Strate 2013</b>
<b>En cours de la Dette / Habitant</b>	<b>909 € par habitant</b>	<b>1099 € par habitant</b>
<b>En cours de la Dette / R.R.F. *</b>	<b>60,5% *</b>	<b>72,7% *</b>

- Ce ratio reflète notre capacité de désendettement ce qui signifie que notre en cours de la dette représente 60 % de nos Recettes Réelles de Fonctionnement contre 72 % pour les Villes de même strate.

En résumé, ce Budget se caractérise par une maîtrise de nos dépenses de fonctionnement qui contribue à la consolidation des excédents reportés permettant l'autofinancement à hauteur de 4,7 Millions d'euros et offrant ainsi l'assurance de la poursuite des projets d'investissement (~8,4 Millions d'euros sur 2016)

Le resserrement des contraintes financières (Dotations en particulier mais aussi augmentation des dépenses incompressibles) exige une gestion rigoureuse, un contrôle de gestion qui chaque année s'interroge sur l'opportunité de certaines dépenses, veille à ce qu'une dépense ne soit pas reconduite de façon systématique d'une année à l'autre.

Le binôme Elus – Services a très bien fonctionné, les priorités et les arbitrages étant bien sûr, rendus par le Maire qui continue à favoriser le développement culturel, sportif, environnemental et numérique, créant ainsi un lien très fort avec le milieu associatif dont le dynamisme sur notre commune renforce le lien social du bien vivre ensemble, nécessaire pour faire face à des besoins sociaux qui ne cessent de croître et de se diversifier.

Je tiens à remercier Monsieur M. LAWNICZAK, Directeur Général des Services, pour son précieux soutien et son anticipation dans l'élaboration de ce budget, Madame C. DESOUCHES, Directrice du Service des Finances, pour sa compétence et son relationnel avec les services et le milieu associatif, Madame C. CASTET, Chef de Service des Finances et tous les agents du Service des Finances pour la qualité et la clarté des documents tout en essayant de désacraliser les chiffres. Je tiens à associer à ces remerciements les différents services pour leur compréhension et leur participation. Et je suis particulièrement sensible à leur attachement au service public, c'est-à-dire aux services à la population de leur collectivité. »

**Monsieur GUICHARD** déclare : « Lors du débat sur les orientations budgétaires, nous avons volontairement élevé le ton concernant la déclaration de Bercy prévoyant un rebond national en 2016 grâce au pacte de responsabilité et au CICE. En fait, ces deux détournements d'argent public – 50 milliards pour l'un et 40 milliards pour l'autre – n'ont cessé d'affaiblir notre économie et le potentiel social de redistribution de nos richesses. Le Pacte de responsabilité s'est attaqué directement aux moyens de nos communes, au travers d'une ponction de 11 milliards des dotations d'état. C'est autant d'investissements qui ne se feront pas au plan national et autant de fonctionnement public, donc de réponse en moins face aux besoins grandissants de nos populations. Cette situation est d'autant plus dommageable que nos communes sont souvent le dernier bouclier social pour de nombreuses familles.

Une bataille est menée par l'ensemble des élus, de toute opinion, notamment au travers de l'Association des Maires de France, pour que cessent ces ponctions intolérables mettant en danger le cœur de la démocratie sociale de proximité qui sont encore nos collectivités locales. Les élus communistes et citoyens, dans cette bataille, s'engagent pleinement pour réduire ces graves mises en cause du pacte républicain.

Certes, notre commune de Cenon est encore quelque peu épargnée, notamment grâce à la DSU, mais qui ne sera pas éternelle et de toute façon, on n'a jamais pu faire un îlot de bonheur pérenne dans un océan de précarité.

Ceci dit, nous avons pu élaborer un budget qui, dans ce contexte de restriction, peut répondre aux besoins de nos populations, même si nous aurions souhaité faire plus, si nous ne nous trouvions pas dans une obligation de moyens constants, donc en baisse, depuis plusieurs années.

Nous voterons donc ce budget et cela pour plusieurs raisons :

1/ parce que ce budget est certes, légalement, celui du Maire, mais il est aussi celui de l'ensemble des élus de gauche, tant nous l'avons construit en partage.

Les élus communistes de Cenon ont pris toutes leurs responsabilités comme le font les maires communistes qui n'abandonnent pas leur mandat, tout en luttant avec leur population pour que le gouvernement entende les exigences populaires.

2/ les priorités publiques pour une gestion de gauche, anti austérité, ont été observées, notamment à partir de notre outil public municipal, en pérennisant les postes, y compris les emplois d'insertion pour de nombreux jeunes. La hausse de 2 points d'impôt est malheureusement le passage obligé pour assurer cette pérennisation.

Les priorités publiques peuvent ainsi soutenir nos actions pour la culture, l'éducation, le sport, la petite enfance, l'aide sociale, l'environnement, l'habitat permettant ainsi d'assurer au mieux ce rôle indispensable de bouclier social face aux politiques nationales souvent tirées vers la précarité, parfois même la grande précarité. Le maintien du gel des tarifs publics municipaux va dans ce sens de justice sociale.

Ces priorités publiques doivent bien être appréhendées non comme une charge mais comme une valeur d'intérêt public. Pour ne s'arrêter que quelques instants sur la question de l'habitat, il est bien que notre commune développe cette offre qui permet aussi de structurer et sécuriser ses finances.

Mais ce développement doit toujours se réaliser en priorisant le logement social afin de répondre aux immenses et urgents besoins, à Cenon comme sur toute la Métropole, dont 70% des demandeurs ne peuvent assurer un loyer au-delà de 600 euros. (Je souligne d'ailleurs l'excellent dossier du journal Sud Ouest ces derniers jours)

Les communes, comme la Métropole, sont en charge de cette mission publique qui, elle aussi, se trouve mise à mal par ce poison de réduction des dépenses publiques, qui va jusqu'à affoler la gestion de nos collectivités locales pour pouvoir assurer l'aumône gouvernementale d'augmentation salariale de 0.6% pour leur fonctionnaires.

Ce poison est d'autant plus insupportable qu'il nous est inoculé au nom de la dette publique qui est, en fait, depuis la crise de 2008, le paiement sur fonds publics de la dette privée, notamment des placements des banques et assurances.

Voilà vers qui nous devons tourner les taxations et non vers les ménages qui n'en peuvent plus.

Notre colère est d'autant plus grande qu'elle s'appuie sur toutes les possibilités que peut offrir une autre politique en imposant les immenses richesses privatisées, confisquées par quelques uns y compris en utilisant l'évasion fiscale comme l'affaire du « Panamas papers » nous le confirme, ce que nous dénonçons depuis des années.

Notre colère ne veut surtout pas diviser mais rassembler, unir tous ceux qui ont encore une espérance dans une gauche de partage et de démocratie. »

**Madame HERAUD** fait la déclaration suivante « Je me suis exprimée sur le contexte national dans lequel s'inscrit ce budget 2016, lors du débat d'orientations budgétaires. C'est ce contexte austéritaire et ses conséquences qui justifient les raisons pour lesquelles je voterai contre ce budget.

Les contraintes budgétaires que nous impose le gouvernement au nom de « l'obligation de solidarité nationale faite aux collectivités de contribuer au redressement des finances publiques » sont inacceptables. On ne peut accepter qu'au nom de la course à la compétitivité des entreprises, le gouvernement multiplie les cadeaux aux entreprises en creusant les déficits publics sans rien résoudre de la question du chômage et encore moins de la dégradation du pouvoir d'achat.

Le manque à gagner des dotations d'Etat se chiffrera à 12,5 milliards d'euros en 2017 pour les communes. 1,9 million pour Cenon depuis 2013.

Vous nous reprochez souvent de plus parler du contexte national que de la commune, mais comment faire autrement quand notre budget local est à ce point dépendant de l'Etat et des politiques nationales. Vous nous avez dit lors du débat d'orientations budgétaires que vous les approuviez, Monsieur le Maire. Pour ma part, je les rejette, parce que ce sont des politiques qui consistent à vider nos poches, celles des caisses de l'Etat pour distribuer l'argent public aux intérêts privés, à fonds perdus et en aggravant les difficultés des classes populaires.

Le budget de la commune est un budget fragile, du fait de cette dépendance aux dotations d'Etat et aux politiques austéritaires du gouvernement.

Bien sûr, cette année encore, le budget de la commune n'est pas en régression. Mais c'est une stabilité apparente qui cache une évolution dangereuse.

Les dotations d'Etat baissent considérablement.

Et ce n'est que parce que Cenon fait partie des 250 communes de plus de 10 000 habitants les plus pauvres, que la commune bénéficie des efforts de péréquation provisoirement inscrits dans la loi de finance et que la DSU se maintient à un niveau élevé. Mais pour combien de temps ? Aucune garantie ne protège la commune contre un nouvel effort que pourraient imposer les gouvernements à venir.

L'austérité imposée par l'Etat aux communes a une autre conséquence : elle augmente la pression fiscale. La commune est maintenant installée dans une politique d'augmentation des taux d'imposition qui, en plus de l'augmentation des bases fixée par l'Etat, pèse lourdement sur la population modeste imposable.

Comme le montrent très clairement le graphique p 4, au fur et à mesure que les dotations baissent, la part des impôts dans les recettes du budget augmente. Bien sûr, cela s'explique en partie par l'augmentation du nombre de foyers imposables sur la commune. Mais en partie seulement. Cenon n'échappe pas à la tendance générale pour les collectivités face à la baisse des dotations d'Etat : les impôts locaux sont à la hausse. La pression fiscale s'accroît, alors que le revenu des ménages ne cesse de se dégrader.

Baisse des dotations d'Etat, forte dépendance aux dotations de solidarité, augmentation de la fiscalité pour la population... Les raisons de dénoncer ce budget ne manquent pas.

Vous insistez aussi beaucoup sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement, « en premier lieu le contrôle des dépenses de personnel et des subventions ».

Concrètement, c'est un recours encore trop important aux contrats non-titulaires et autres contrats aidés (Contrats d'avenir, contrats CAE-CUI...), à la place d'emplois publics statutaires, en nombre suffisant. Cenon est à plus de 23 % de non titulaires, sans sécurité de l'emploi, et sans les garanties liées au statut.

C'est aussi des économies réalisées sur les personnels. En premier lieu, leur rémunération. Si le nouveau régime indemnitaire va peut-être améliorer le revenu de quelques catégories, on est loin du compte de ce que les salariés des collectivités ont perdu depuis le blocage des salaires de 2010. Et ce n'est pas l'aumône, voire la provocation des 1,2 % octroyé par le gouvernement aux fonctionnaires, qui va rattraper cette perte.

*Il est urgent de revaloriser massivement et significativement les salaires, en prenant sur les profits !*

*La maîtrise des dépenses de fonctionnement, c'est aussi une politique plus contrainte de subventions aux associations, et il y aurait besoin de beaucoup plus quand on sait à quel point elles contribuent fortement à la vie sociale dans les quartiers.*

*Ce budget 2016, comme ceux qui l'ont précédé, ne peut pas répondre à l'urgence sociale pour les populations des quartiers populaires appauvries par la crise, la précarisation croissante, le chômage, en particulier celui des jeunes et des femmes...*

*L'urgence sociale, ce sont des choix qui devraient se définir avec la population. Ce budget n'est pas démocratique. La démocratie imposerait de donner la parole et le pouvoir de décision à la population elle-même, pour qu'elle décide de ses propres choix.*

*La Municipalité, au service de sa population la plus en difficulté, devrait, à travers son budget, avoir le souci d'aider sa population à lutter contre les attaques anti-sociales du gouvernement, de l'aider à imposer ses choix et ses droits, pas de décider à sa place de ce qui serait bon pour elle.*

*Elle devrait avoir une politique qui encourage l'organisation et les luttes de la population, des salariés, des jeunes, des privés de droits, comme aujourd'hui tout mettre en œuvre pour imposer le retrait de la loi El Khomri de casse du code du travail, et aller vers le contrôle de la population sur l'économie, le refus de payer la dette illégitime, vers une autre répartition des richesses, en rupture avec les politiques libérales et la logique capitaliste.*

*C'est pour l'ensemble de ces raisons que je voterai contre le budget. »*

**Madame BOUTHEAU** ajoute : « *Dans un contexte de baisse des dotations budgétaires de l'état et de réduction des déficits public ainsi qu'à travers du pacte de progrès qui permet une revalorisation des salaires, tout en maintenant le coût des tarifs municipaux, on voit mal comment on pourrait continuer à réaliser des équipements publics et faire fonctionner nos services communaux sans recourir à une augmentation des taux.*

*Maintenir les taux actuels cela signifierait de diminuer les dotations aux investissements du fait du glissement V.T (vieillesse technicité). Donc nous voterons ce budget avec la hausse des taux qu'elle implique, car il s'agit d'un budget équilibré entre dépenses de fonctionnement pour maintenir les services municipaux essentiels ; tout en permettant la création de nouveaux équipements. »*

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**5 Contre**

**Mmes HERAUD, PEREIRA  
MM. TARDY, DANTAS, HARDOUIN**

## **7. Actualisation des Autorisations de Programme et Crédit de Paiement du Budget Annexe du Pôle Culturel**

### **A.P. 1 : Pôle Culturel et de Spectacles :**

Suite au vote du BP, il convient d'ajuster les crédits de paiement 2016 comme suit :

- Transfert du Budget Principal	→	DCM n°156 du 15/11/2006
- 1 <sup>ère</sup> actualisation	→	DCM n°175 du 20/12/2006
- 2 <sup>ème</sup> actualisation	→	DCM n°046 du 23/05/2007
- 3 <sup>ème</sup> actualisation	→	DCM n°071 du 09/04/2008
- 4 <sup>ème</sup> actualisation	→	DCM n°195 du 18/12/2008
- 5 <sup>ème</sup> actualisation	→	DCM n°52 du 20/05/2009
- 6 <sup>ème</sup> actualisation	→	DCM n° 35 du 01/04/2010
- 7 <sup>ème</sup> actualisation	→	DCM n° 66 du 02/06/2010
- 8 <sup>ème</sup> actualisation	→	DCM n° 01 du 25/01/2011
- 9 <sup>ème</sup> actualisation	→	DCM n° 28 du 28/03/2012
- 10 <sup>ème</sup> actualisation	→	DCM n° 165 du 12/12/2012
- 11 <sup>ème</sup> actualisation	→	DCM n° 55 du 10/04/2013
- 12 <sup>ème</sup> actualisation	→	DCM n° 06 du 25/02/2015
- 13 <sup>ème</sup> actualisation	→	DCM n° 95 du 30/09/2015
- 14 <sup>ème</sup> actualisation	→	DCM n° 148 du 16/12/2015

<b>Montant H.T. :</b>		<b>20 867 588,60</b>	
<b>Crédits de Paiement :</b>		<b>Financement Prévisionnel :</b>	
2003	1 252,80	Subvention ANRU	1 088 029,00
2004	29 997,49	Subvention FEDER 1	700 000,00
2005	23 907,76	Subvention FEDER 2	1 631 424,00

2006	568 057,03	Subvention C.R.	2 500 000,00
2007	1 039 358,46	Subvention C.G.	500 000,00
2008	4 383 047,68	Subvention C.U.B.	450 000,00
2009	5 700 703,11	Emprunt	10 518 784,00
2010	6 764 302,23	Autofinancement	3 479 351,60
2011	664 789,34		
2012	447 705,90		
2013	667 291,55		
2014	68 796,14		
2015	108 379,11		
2016	400 000,00		
	<b>20 867 588,60</b>		<b>20 867 588,60</b>

Imputation budgétaire : 2132 / 31409 Op 1000

**A.P. 2 : Construction de la 4<sup>ème</sup> salle :**

Suite au vote du BP, il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

- Création → DCM du 01/04/2015 (DOB)

<b>Montant H.T. :</b>		<b>1 500 000,00</b>	
<b>Crédits de Paiement :</b>		<b>Financement Prévisionnel :</b>	
2015	0,00	Autofinancement	1 500 000,00
2016	50 000,00		
2017	1 450 000,00		
	<b>1 500 000,00</b>		<b>1 500 000,00</b>

Imputation budgétaire : 2313 / 31409 Op 2000

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à actualiser les Crédits de Paiement des autorisations de programme comme indiqué ci-dessus.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**8. Actualisation des Autorisations de Programme et Crédit de Paiement du Budget Principal**

Il est proposé au Conseil Municipal, compte tenu de l'avancement des travaux, de modifier les autorisations de programme et les Crédits de Paiements 2016 des opérations ci-dessous :

**A.P. 4 : Rénovation du Centre Triboulet :**

Suite au vote du BP, il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

- Création → DCM n°19 du 23/02/2000
- 1<sup>ère</sup> actualisation → DCM n°34 du 28/03/2001
- 2<sup>ème</sup> actualisation → DCM n°160 du 27/06/2001
- 3<sup>ème</sup> actualisation → DCM n°263 du 12/12/2001
- 4<sup>ème</sup> actualisation → DCM n°43 du 30/04/2003
- 5<sup>ème</sup> actualisation → DCM n°41 du 02/06/2004
- 6<sup>ème</sup> actualisation → DCM n°136 du 15/12/2004
- 7<sup>ème</sup> actualisation → DCM n°45 du 11/05/2005
- 8<sup>ème</sup> actualisation → DCM n°158 du 14/12/2005
- 9<sup>ème</sup> actualisation → DCM n°174 du 20/12/2006
- 10<sup>ème</sup> actualisation → DCM n°177 du 19/12/2007
- 11<sup>ème</sup> actualisation → DCM n°196 du 18/12/2008
- 12<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 53 du 20/05/2009
- 13<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 130 du 07/10/2009
- 14<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 36 du 01/04/2010
- 15<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 01 du 25/01/2011
- 16<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 105 du 05/10/2011
- 17<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 3 du 08/02/2012
- 18<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 164 du 12/12/2012
- 19<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 54 du 10/04/2013
- 20<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 84 du 23/04/2014
- 21<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 38 du 14/04/2015
- 22<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 94 du 30/09/2015



Montant T.T.C. :		955 327,51	
Crédits de Paiement :		Financement Prévisionnel :	
2001	8 935,00	Subvention C.G. C.D.D. 2007	500 000,00
2008	2 238,91	Emprunt	150 000,00
2009	36 090,62	Autofinancement	305 327,51
2010	572 346,68		
2011	261 371,84		
2012	23 127,33		
2013	2 695,77		
2014	211,44		
2015	2 809,92		
2016	45 500,00		
	<b>955 327,51</b>		<b>955 327,51</b>

Imputation budgétaire : 2313 / 421 Op 40

**A.P. 14 : Construction du Gymnase de la Morlette :**

Suite au vote du BP, il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

- Création → DCM n°109 du 10/11/2004 (D.O.B.)
- 1<sup>ère</sup> actualisation → DCM n°136 du 15/12/2004
- 2<sup>ème</sup> actualisation → DCM n°159 du 14/12/2005
- 3<sup>ème</sup> actualisation → DCM n°157 du 15/11/2006
- 4<sup>ème</sup> actualisation → DCM n°174 du 20/12/2006
- 5<sup>ème</sup> actualisation → DCM n°177 du 19/12/2007
- 6<sup>ème</sup> actualisation → DCM n°70 du 09/04/2008
- 7<sup>ème</sup> actualisation → DCM n°196 du 18/12/2008
- 8<sup>ème</sup> actualisation → DCM n°53 du 20/05/2009
- 9<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 36 du 01/04/2010
- 10<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 01 du 25/01/2011
- 11<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 105 du 05/10/2011
- 12<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 03 du 08/02/2012
- 13<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 54 du 10/04/2013
- 14<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 84 du 23/04/2014
- 15<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 84 du 23/04/2014
- 16<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 154 du 17/09/2014
- 17<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 5 du 25/02/2015
- 18<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 38 du 14/04/2015

Montant T.T.C. :		4 912 866,45	
Crédits de Paiement :		Financement Prévisionnel :	
2009	2 140,84	Subvention C.R.	1 078 694,00
2010	127 555,34	Subvention DDU	467 831,00
2011	228 710,01	Subvention CNDS	700 000,00
2012	3 955 301,25	Subvention CG	600 000,00
2013	455 156,01	Emprunt	450 000,00
2014	124 003,00	Autofinancement	965 817,45
2015	0,00	FEDER	650 524,00
2016	20 000,00		
	<b>4 912 866,45</b>		<b>4 912 866,45</b>

Imputation budgétaire : 2313 / 41120 Op 19

**A.P. 15 : Aménagement du Parc des Coteaux – Cypressat :**

Suite au vote du BP, il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

- Création → DCM n°109 du 10/11/2004 (D.O.B.)
- 1<sup>ère</sup> actualisation → DCM n°136 du 15/12/2004
- 2<sup>ème</sup> actualisation → DCM n°158 du 14/12/2005
- 3<sup>ème</sup> actualisation → DCM n°174 du 20/12/2006
- 4<sup>ème</sup> actualisation → DCM n°045 du 23/05/2007
- 5<sup>ème</sup> actualisation → DCM n°122 du 26/09/2007
- 6<sup>ème</sup> actualisation → DCM n°177 du 19/12/2007
- 7<sup>ème</sup> actualisation → DCM n°70 du 09/04/2008
- 8<sup>ème</sup> actualisation → DCM n°196 du 18/12/2008
- 9<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 53 du 20/05/2009
- 10<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 130 du 07/10/2009
- 11<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 36 du 01/04/2010

- 12<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 01 du 25/01/2011
- 13<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 03 du 08/02/2012
- 14<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 164 du 12/12/2012
- 15<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 54 du 10/04/2013
- 16<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 123 du 20/06/2014

Montant T.T.C. :		1 952 218,94	
Crédits de Paiement :		Financement Prévisionnel :	
2007	93 138,01	FEDER	357 007,80
2008	271 049,41	Subvention C.R.	363 000,00
2009	888 867,52	Subvention C.G.	547 577,65
2010	675 457,91	CUB	30 000,00
2012	14 428,29	Ville de Cenon	654 633,49
2013	277,80		
2014	0,00		
2015	0,00		
2016	9 000,00		
<b>1 952 218,94</b>		<b>1 952 218,94</b>	

Imputation budgétaire : 21280/823 Op 20

**A.P. 16 : Réaménagement du site de l'Hôtel de Ville :**

Suite au vote du BP, il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

- Création → DCM n° 109 du 10/11/2004 (D.O.B.)
- 1<sup>ère</sup> actualisation → DCM n° 136 du 15/12/2004
- 2<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 158 du 14/12/2005
- 3<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 005 du 01/02/2006
- 4<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 174 du 20/12/2006
- 5<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 045 du 23/05/2007
- 6<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 177 du 19/12/2007
- 7<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 196 du 18/12/2008
- 8<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 36 du 01/04/2010
- 9<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 01 du 25/01/2011
- 10<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 03 du 08/02/2012
- 11<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 29 du 28/03/2012
- 12<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 108 du 26/09/2012
- 13<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 54 du 10/04/2013
- 14<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 84 du 23/04/2014
- 15<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 5 du 25/02/2015
- 16<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 38 du 14/04/2015

Montant T.T.C. :		6 960 860,75	
Crédits de Paiement :		Financement Prévisionnel :	
2005	16 631,78	Emprunt	3 700 000,00
2006	13 610,48	Autofinancement	3 260 860,75
2007	11 840,40		
2008	4 843,80		
2009	0,00		
2010	553,99		
2011	1 393 201,91		
2012	2 560 350,76		
2013	1 146 074,54		
2014	419 234,15		
2015	410 980,94		
2016	983 538,00		
<b>6 960 860,75</b>		<b>6 960 860,75</b>	

Imputations budgétaires : 2313 / 020011 Op 22

238 / 020011 Op 22

**A.P. 18 : Restructuration de l'îlot Camille Maumey :**

Suite au vote du BP, il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

- Création → DCM n° 109 du 10/11/2004 (D.O.B.)
- 1<sup>ère</sup> actualisation → DCM n° 136 du 15/12/2004
- 2<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 158 du 14/12/2005
- 3<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 174 du 20/12/2006
- 4<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 177 du 19/12/2007

N° de feuillet

- 5<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 196 du 18/12/2008
- 6<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 36 du 01/04/2010
- 7<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 01 du 25/01/2011
- 8<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 03 du 08/02/2012
- 9<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 54 du 10/04/2013
- 10<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 84 du 23/04/2014
- 11<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 38 du 14/04/2015
- 12<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 94 du 30/09/2015

Montant T.T.C. :		6 496 882,55	
<b>Crédits de Paiement :</b>		<b>Financement Prévisionnel :</b>	
2011	82 085,26	Indemnisation RFF	4 603 186,43
2012	559 818,53	Autofinancement	1 893 696,12
2013	151 597,30		
2014	1 109 685,34		
2015	3 593 696,12		
2016	1 000 000,00		
	<b>6 496 882,55</b>		<b>6 496 882,55</b>

Imputation budgétaire : 2313 / 213 Op 24

**A.P. 19 : Création Centre Multi-Accueil :**

Suite au vote du BP, il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

- 1<sup>ère</sup> actualisation → DCM n° 36 du 01/04/2010
- 2<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 01 du 25/01/2011
- 3<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 03 du 08/02/2012
- 4<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 29 du 28/03/2012
- 5<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 54 du 10/04/2013
- 6<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 84 du 23/04/2014
- 7<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 84 du 23/04/2014
- 8<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 123 du 20/06/2014
- 9<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 154 du 17/09/2014
- 10<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 5 du 25/02/2015
- 11<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 38 du 14/04/2015

Montant T.T.C. :		816 838,38	
<b>Crédits de Paiement :</b>		<b>Financement Prévisionnel :</b>	
2011	159 656,66	Emprunt	384 725,00
2012	277 211,90	Participation CAF	150 000,00
2013	346 592,29	CG	67 680,00
2014	25 555,93	Ville de Cenon	214 433,38
2015	611,60		
2016	7 210,00		
	<b>816 838,38</b>		<b>816 838,38</b>

Imputation budgétaire : 2313 / 64 Op 26

**A.P. 22 : Agrandissement et réhabilitation du Groupe Scolaire Jules Guesde :**

Suite au vote du BP, il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

- Création → DCM n° 174 du 20/12/2006
- 1<sup>ère</sup> actualisation → DCM n° 177 du 19/12/2007
- 2<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 196 du 18/12/2008
- 3<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 53 du 20/05/2009
- 4<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 130 du 07/10/2009
- 5<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 36 du 01/04/2010
- 6<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 68 du 02/06/2010
- 7<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 01 du 25/01/2011
- 8<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 03 du 08/02/2012
- 9<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 164 du 12/12/2012
- 10<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 54 du 10/04/2013
- 11<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 84 du 23/04/2014
- 12<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 5 du 25/02/2015

Montant T.T.C. :		2 229 903,19	
<b>Crédits de Paiement :</b>		<b>Financement Prévisionnel :</b>	
2007	0,00	Fonds de Concours CUB	1 200 000,00
2008	988,16	Emprunt	524 977,00

2009	70 743,40	FDAEC	60 923,00
2010	66 959,98	DDU	35 000,00
2011	1 698 264,20	Autofinancement	409 003,19
2012	350 896,79		
2013	15 765,50		
2014	0,00		
2015	13 142,16		
2016	13 143,00		
	<b>2 229 903,19</b>		<b>2 229 903,19</b>

Imputation budgétaire : 2313 / 21300 Op 23

**A.P. 23 : Réaménagement du Cimetière Saint Romain :**

Suite au vote du BP, il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

- Création → DCM n°152 du 14/11/2007
- 1<sup>ère</sup> actualisation → DCM n°196 du 18/12/2008
- 2<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 53 du 20/05/2009
- 3<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 36 du 01/04/2010
- 4<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 68 du 02/06/2010
- 5<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 01 du 25/01/2011
- 6<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 03 du 08/02/2012
- 7<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 164 du 12/12/2012
- 8<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 54 du 10/04/2013
- 9<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 84 du 23/04/2014
- 10<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 38 du 14/04/2015

<b>Montant T.T.C. :</b>		<b>528 775,68</b>	
<b>Crédits de Paiement :</b>		<b>Financement Prévisionnel :</b>	
2010	20 332,00	Autofinancement	528 775,68
2011	20 701,66		
2012	18 239,62		
2013	11 194,56		
2014	6 664,20		
2015	256 643,64		
2016	195 000,00		
	<b>528 775,68</b>		<b>528 775,68</b>

Imputation budgétaire : 21280 / 02602 Op 33

**A.P. 25 : Schéma Directeur Informatique :**

Suite au vote du BP, il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

- Création → DCM n°10/01 du 03/02/2010
- 1<sup>ère</sup> actualisation → DCM n°36 du 01/04/2010
- 2<sup>ème</sup> actualisation → DCM n°68 du 02/06/2010
- 3<sup>ème</sup> actualisation → DCM n°01 du 25/01/2011
- 4<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 03 du 08/02/2012
- 5<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 54 du 10/04/2013
- 6<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 84 du 23/04/2014
- 7<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 38 du 14/04/2015

<b>Montant T.T.C. :</b>		<b>544 420,94</b>	
<b>Crédits de Paiement :</b>		<b>Financement Prévisionnel :</b>	
2010	32 598,10	Autofinancement	544 420,94
2011	0,00		
2012	63 516,31		
2013	142 903,82		
2014	90 855,37		
2015	78 921,34		
2016	135 626,00		
	<b>544 420,94</b>		<b>544 420,94</b>

Imputation budgétaire : 2051 / 02007 Op 35

21832 / 02007 Op 35

**A.P. 26 : Réhabilitation Tennis :**

Suite au vote du BP, il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

- Création → DCM n°01 du 25/01/2011
- 1<sup>ère</sup> actualisation → DCM n° 03 du 08/02/2012

- 2<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 29 du 28/03/2012
- 3<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 54 du 10/04/2013
- 4<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 84 du 23/04/2014
- 5<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 38 du 14/04/2015

Montant T.T.C. :		2 979 500,00	
<u>Crédits de Paiement :</u>		<u>Financement Prévisionnel :</u>	
2011	120 479,75	Emprunt	2 000 000,00
2012	5 109,31	Autofinancement	979 500,00
2013	13 739,38		
2014	13 545,60		
2015	196 879,14		
2016	1 700 000,00		
2017	929 746,82		
	<b>2 979 500,00</b>		<b>2 979 500,00</b>

Imputation budgétaire : 2313 / 41206 Op 36

**A.P. 27 : Programme d'Aménagement d'Ensemble Camille Pelletan :**

Suite au vote du BP, il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

- Création → DCM n°02 du 08/02/2012
- 1<sup>ère</sup> actualisation → DCM n° 29 du 28/03/2012
- 2<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 54 du 10/04/2013
- 3<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 84 du 23/04/2014
- 4<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 38 du 14/04/2015

Montant T.T.C. :		1 440 364,00	
<u>Crédits de Paiement :</u>		<u>Financement Prévisionnel :</u>	
2013	0,00	Emprunt	460 864,00
2014	0,00	Autofinancement	979 500,00
2015	0,00		
2016	30 000,00		
2017	518 364,00		
2018	496 000,00		
2019	396 000,00		
	<b>1 440 364,00</b>		<b>1 440 364,00</b>

Imputation budgétaire : 2313 / 82404 Op 37

**A.P. 28 : Centre Social la Colline :**

Suite au vote du BP, il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

- Création → DCM n°19 du 27/03/2013
- 1<sup>ère</sup> actualisation → DCM n°54 du 10/04/2013
- 2<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 84 du 23/04/2014
- 3<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 84 du 23/04/2014
- 4<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 185 du 22/10/2014
- 5<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 5 du 25/02/2015
- 6<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 94 du 30/09/2015

Montant T.T.C. :		1 035 173,22	
<u>Crédits de Paiement :</u>		<u>Financement Prévisionnel :</u>	
2013	262 607,08	CAF	212 174,00
2014	731 971,88	Autofinancement	822 999,22
2015	27 818,26		
2016	12 776,00		
	<b>1 035 173,22</b>		<b>1 035 173,22</b>

Imputation budgétaire : 2313 / 6403 Op 38

**A.P. 29 : Restructuration de l'Ecole Gambetta :**

Suite au vote du BP, il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

- Création → DCM du 09/04/2014 (DOB)
- 1<sup>ère</sup> actualisation → DCM n° 84 du 23/04/2014
- 2<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 84 du 23/04/2014
- 3<sup>ème</sup> actualisation → DCM n° 185 du 22/10/2014

Montant T.T.C. :		3 800 000,00	
<u>Crédits de Paiement :</u>		<u>Financement Prévisionnel :</u>	

2014	0,00	Autofinancement	3 800 000,00
2015	0,00		
2016	36 000,00		
2017	3 764 000,00		
	<b>3 800 000,00</b>		<b>3 800 000,00</b>

Imputation budgétaire : 2313 / 212 Op 39

**A.P. 30 : Agrandissement Cimetière Saint Paul :**

Suite au vote du BP, il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

- Création → DCM du 01/04/2015 (DOB)
- 1<sup>ère</sup> actualisation → DCM n° 38 du 14/04/2015

<b>Montant T.T.C. :</b>		<b>360 000,00</b>	
<b>Crédits de Paiement :</b>		<b>Financement Prévisionnel :</b>	
2015	1 176,00	Autofinancement	180 000,00
2016	155 000,00	Bordeaux Métropole	180 000,00
2017	203 824,00		
	<b>360 000,00</b>		<b>360 000,00</b>

Imputation budgétaire : 21280 / 02602 Op 42

**A.P. 31 : Travaux Accessibilité des Equipements publics :**

- Création → DCM du 02/03/2016 (DOB)

<b>Montant T.T.C. :</b>		<b>6 705 000,00</b>	
<b>Crédits de Paiement :</b>		<b>Financement Prévisionnel :</b>	
2016	300 000,00	Autofinancement	3 000 000,00
2017	750 000,00	Emprunt	3 705 000,00
2018	750 000,00		
2019	750 000,00		
2020	750 000,00		
2021	750 000,00		
2022	750 000,00		
2023	750 000,00		
2024	1 155 000,00		
	<b>6 705 000,00</b>		<b>6 705 000</b>

Imputation budgétaire : 2135 / 02001 Op 31

**A.P. 32 : Schéma Directeur Informatique 2 :**

- Création → DCM du 02/03/2016 (DOB)

<b>Montant T.T.C. :</b>		<b>118 216,00</b>	
<b>Crédits de Paiement :</b>		<b>Financement Prévisionnel :</b>	
2016	118 216,00	Autofinancement	118 216,00
	<b>118 216,00</b>		<b>118 216,00</b>

Imputation budgétaire : 2051 / 02007 Op 32

Il est donc demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à actualiser les Autorisations de programme et Crédits de Paiement des Autorisations de Programme comme indiqué ci-dessus.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**9. Subventions 2016**

Par Budget Primitif, le Conseil Municipal vient d'ouvrir les crédits nécessaires pour attribuer des subventions à certaines associations.

L'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'attribution des subventions doit donner lieu à une délibération distincte du budget quand l'attribution de ces subventions est assortie de conditions d'octroi. Il est donc nécessaire que le Conseil Municipal se prononce sur les nouveaux montants de subvention pour les associations suivantes :

Association	Subvention initialement votée au BP 2016	Montant total de la subvention	Motivation
Musiques de Nuit	450 000		Convention objectif pour la programmation artistique
Musiques de Nuit	29 156	<b>479 156</b>	Au titre de ERASMUS +

Office Culturel et d'Animation de CENON	92 000		subvention annuelle de fonctionnement
Office Culturel et d'Animation de CENON	2 000		au titre Du Parcours éveil sportif et artistique
Office Culturel et d'Animation de CENON	7 780	<b>101 780</b>	Mois de la Danse
<b>Groupement Associatif de Mutualisation de Moyens et d'Emplois (GAMME)</b>	<b>26 100</b>	<b>26 100</b>	subvention annuelle de fonctionnement
P'Association « LA COLLINE	88 000		une subvention de fonctionnement
P'Association « LA COLLINE	9 000		Point Info Vacances
P'Association « LA COLLINE	64 260		Volet Enfance
P'Association « LA COLLINE	44 050		Volet Jeunesse
P'Association « LA COLLINE	5 500	<b>210 810</b>	Chantiers jeunes
Union Sportive de Cenon Rive Droite Omnisports	23 400		Vacances sportives
Union Sportive de Cenon Rive Droite Omnisports	54 000		APIS
Union Sportive de Cenon Rive Droite Omnisports	520 500		subvention de fonctionnement
Union Sportive de Cenon Rive Droite Omnisports	15 000		CARTE CESAM
Union Sportive de Cenon Rive Droite Omnisports	2 500	<b>615 400</b>	Pour section sportive du Collège Jean Jaurès
<b>Ateliers du Réemploi et de la Qualification de Cenon (ARQC)</b>	<b>52 000</b>	<b>52 000</b>	subvention de fonctionnement
Musiques de Nuit	250 000	<b>250 000</b>	Compensation des loyers du Rocher de Palmer
Ville de Parades de Coura	33 028	<b>33 028</b>	Au titre de ERASMUS +

Vous trouverez en annexe les avenants financiers se rapportant à ces subventions, quand la convention d'objectif liant l'association à la ville les a prévus.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les attributions de subventions présentées ci-dessus et autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers s'y rapportant.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**10. Travaux de reconstruction de l'école maternelle Camille Maumey et la mise aux normes a minima de l'école élémentaire, marché de maîtrise d'œuvre, avenant 4 : autorisation de signer**

Le groupement MCVD, SECOTRAP est titulaire du marché 2011-038 depuis le 11 juillet 2012 dont le montant de base s'élevait à 344.418,72 euros HT pour un coût prévisionnel provisoire de 3 023 000 euros HT.

1 °) Conformément à la loi MOP un premier avenant fixant le coût définitif des travaux à 3.636 366,88 euros HT et le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 412 554 ,90 euros HT a été autorisé par délibération du 12 février 2014

2 °) Compte tenu de la prolongation des délais suite à la liquidation en fin de chantier de l'entreprise titulaire du lot 13 et d'un sinistre important dû à un acte de vandalisme intervenu également en fin de chantier, un avenant numéro 2 a été autorisé par délibération du 10 février 2016. Le marché global de maîtrise d'œuvre a été porté à 451.159,48 euros HT.

3°) Un avenant de transfert numéro 3 vers la société VERDI a également été autorisé par délibération du 10 février 2016.

4°) Un avenant numéro 4 est rendu nécessaire conformément à l'article 4.1 du cahier des clauses administratives particulières du marché. Cet avenant fixe le montant du coût de réalisation des travaux que le maître d'œuvre s'engage à respecter sur la base de la somme des contrats de travaux passés par le maître d'ouvrage à l'issue de la procédure de consultation des entreprises.

Le coût constaté déterminé par le maître d'ouvrage après achèvement de l'ouvrage est le montant, en prix de base, des travaux réellement exécutés (dans le cadre des marchés et avenants intervenus) pour la réalisation de l'ouvrage, hors révision de prix, assorti d'un seuil de tolérance de 2%.

Le montant global des marchés attribués lors de la procédure de passation s'élevait à 3 832 624,04 € HT.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer l'avenant 4 au marché 2011-038 et toutes les pièces s'y rapportant
- prélever la dépense engendrée par la passation de ces actes sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours sur l'AP 18

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **11. Groupement de commande avec le Centre Communal d'Action Sociale et l'Etablissement Public Local Culturel « Le Rocher de Palmer » - Avenant**

Par délibération n° 2014-03 en date du 9 Février 2014, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un groupement de commande entre la Ville de Cenon et le Centre Communal d'Action Sociale de Cenon. Par délibération n° 2014-99 en date du 28 Mai 2014, le Conseil Municipal a approuvé l'élargissement de ce groupement de commande à l'Etablissement Public Local Culturel du Rocher de Palmer.

Par délibération du 30 septembre 2015, un avenant a été adopté afin de préciser certains intitulés et de prendre en compte de nouveaux domaines.

Un nouveau besoin ayant émergé, il est aujourd'hui proposé d'adopter un nouvel avenant afin d'inclure les prestations de vérification périodique obligatoires (installation et équipements) des bâtiments.

L'article 3 de la convention constitutive relatif au périmètre fonctionnel est donc modifié en conséquence. Les autres articles de la convention demeurent inchangés.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'extension du champ d'application du groupement de commande entre la Ville de Cenon, le Centre Communal d'Action Sociale et l'Etablissement Public Local Culturel du Rocher de Palmer présentée ci-dessus
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de modification à la convention joint en annexe.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **V – POLITIQUE DE LA VILLE –**

#### **1. Politique de la Ville – Programmation 2016 – Actions communales – Attribution de subventions**

La Politique de la Ville est dorénavant mise en œuvre conformément aux dispositions de la loi de programmation n° 2014-173 du 21 février 2014 pour la ville et cohésion urbaine.

Les Contrats de Ville « nouvelle génération » succèdent aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale (C.U.C.S), et constituent un cadre d'action d'une politique de la ville rénovée.

Pour rappel, ces contrats reposent sur 4 piliers :

- Le développement de l'activité économique et l'emploi
- La cohésion sociale
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain
- La citoyenneté et les valeurs républicaines

Chaque axe du contrat de ville devra inscrire les priorités transversales obligatoires :

1. La jeunesse
2. L'égalité entre homme et femme
3. La prévention de toutes les discriminations

Des dispositifs contractuels viennent compléter ce cadre tant en matière de réussite éducative et scolaire que de prévention de la délinquance.

La ville de Cenon par ses quartiers prioritaires est partie prenante de la Politique de la Ville. Aussi, l'attribution des subventions se fait sur des projets identifiés et aux effets évaluables en terme, notamment de publics touchés et de la qualité de l'action. L'utilisation de fonds doit être justifiée par un compte rendu annuel (bilan de l'action et bilan financier).



Il vous est proposé l'attribution de subventions à projets pour un montant de 53 889 € ; le montant global des subventions sera inscrit au budget de l'exercice sur la ligne 6574-82401.

**Les propositions de subventions sont détaillées ci-dessous par pilier et par projet :**

PILIER	INTITULE DE L'ACTION	MAITRE D'OUVRAGE	SUBVENTIONS POLITIQUE DE LA VILLE 2016
<b>LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET L'EMPLOI</b>	Chantier-école / Formation qualification	ATELIERS DU REEMPLOI ET DE LA QUALIFICATION DE CENON (ARQC)	4 000,00€
	Insertion par la valorisation des savoir faire	CISE	1 000,00 €
	Plate-forme de lutte contre l'illettrisme	CLAP SUD-OUEST	1 900,00 €
	L'accès à l'emploi et la lutte contre les discriminations : une voie vers l'égalité des chances	AIM	2 500,00 €
	Le projet 3 C : Code – Conduite - Culture	EN ROUTE POUR TRAVAILLER	1 000,00 €
	L'Art d'Agir : inciter pour entreprendre	INSUP	3 600,00
<b>LA COHESION SOCIALE</b>	« La fronde »: quartier Sellier, Cenon	OBAOBA	1 600,00 €
	Macadam'Hand	MACADAM'HAND	1 800,00 €
	Sport et information comme outils d'insertion socio- professionnelle	OMBRE ET LUMIERE	750,00 €
	Sortie cinéma Utopia groupe d'habitants	OXYGENE ASSOCIATION	415,00 €
	Vivre ensemble	COLLEGE JEAN JAURES	500,00 €
	Réussir sa 6 <sup>ème</sup>	COLLEGE JEAN ZAY	250,00 €
	Bien vivre au collège	COLLEGE JEAN ZAY	250,00 €
	Eveil culturel et sportif	OCAC	2 000,00 €
	Mobisport : La pratique sportive au service de la cohésion sociale et de l'insertion professionnelle	PASS'SPORT	12 000,00 €
	Programme d'actions Côté sciences	CAP SCIENCES	2 384,00 €
	Médiation sociale et culturelle auprès de la communauté turque des Hauts de Garonne	CLAP SUD-OUEST	2 700,00 €
	Promotion de la double culture	ICI ET LA-BAS	500,00 €
	Cohésion et lien social / Activités périscolaires	ANATOLIA	500,00 €
	Pôle audio visuel Palmer	PERIPHERIES PRODUCTIONS	4 150,00 €
	Médiation culturelle en faveur des habitants des quartiers prioritaires de Cenon: « Les habitants ont la parole»	ALIFS	400,00 €
Rencontres psychanalytiques Rive droite	CPCT	2 000,00 €	

<b>LE CADRE DE VIE ET LE RENOUVELLEMENT URBAIN</b>	Plus de jardins pour plus de liens	PLACE AUX JARDINS	1 350,00 €
<b>LA CITOYENNETE ET LES VALEURS REPUBLICAINES</b>	Les habitants ont la parole	02 RADIO	1 500,00 €
	Citoyenneté, accès pour tous à la culture, partage inter-générationnel	POLIFONIA ELIANE LAVAIL	1 350,00 €
	Découvertes ludo – éducatives des us et coutumes	APPRENTISSA'JEU	500,00 €
	Médiation juridique et accès aux droits pour les habitants des quartiers prioritaires de Cenon	ALIFS	2 240,00 €
	Permanences d'information juridique à Cenon	INFODROITS	750,00 €
<b>Total</b>			<b>53889€</b>

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ attribuer les subventions, telles que décrites dans le tableau, ci-dessus, et ce pour un montant cumulé de 53 889,00 euros.
- ◆ inscrire les dépenses au budget sur la ligne 6574-82401.
- ◆ autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **2. Ambassadeurs de la propreté - Convention avec Unis-Cité**

L'Association Unis-Cité a proposé à la Ville de Cenon de renouveler les actions de promotion de l'écocitoyenneté et de sensibilisation de la population au respect de la propreté urbaine menées depuis deux ans.

Elle met ainsi, à disposition de la commune, quatre volontaires en service civique à mi-temps. Ces jeunes sont formés au développement durable, afin de développer la prévention des incivilités, tels les dépôts sauvages, et l'information de la population sur les démarches de la commune et de ses partenaires en la matière.

Les interventions se déroulent deux jours par semaine, entre octobre 2015 et la fin juin 2016, soit un service de 9 mois.

Pour le financement de ce projet et l'accueil de ces jeunes selon les règles relatives au service civique, il convient d'accorder une subvention annuelle de 5 000 € à Unis-Cité, ainsi qu'une contribution au complément mensuel de leur bourse, versé par l'intermédiaire d'Unis-Cité, soit actuellement 53,16 € par volontaire et par mois, soit un total de 1913,76 € sur la période totale.

Par ailleurs, il a été convenu qu'ils peuvent toujours bénéficier de repas gratuits au restaurant municipal, ainsi que de la mise à disposition d'un local équipé en téléphonie et informatique pour l'accomplissement de leur mission à Cenon.

Une convention, annexée à la présente délibération, formalise ce partenariat jusqu'au 30 juin 2016, avec possibilité expresse de renouvellement pour une durée d'un an.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ approuver la participation de la ville à l'opération « Ambassadeurs de la propreté » en partenariat avec l'Association Unis-Cité, dans les conditions, ci-dessus exposées,
- ◆ autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat précitée et tout document y afférent.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **VI – SERVICES TECHNIQUES - URBANISME - ECONOMIE –**

### **1. ZAC Pont Rouge – prise en charge des équipements publics de compétence communale – actualisation**

Le dossier de création-réalisation de la ZAC Pont Rouge a été approuvé par le Conseil Communautaire de la Métropole du 22 décembre 2006.

Par délibération n°06/137 du 4 octobre 2006, le Conseil Municipal a accepté la prise en charge du financement ainsi que la gestion future des équipements publics de compétence communale, réalisés à l'occasion des travaux d'aménagement de la ZAC, pour un montant total de 257 378€ TTC.

Le parvis de l'hôtel de ville et une voie de desserte sur l'îlot B2 (dossier modificatif n°1) ont été réalisés. Le projet est aujourd'hui en phase opérationnelle, entraînant des modifications de programme. Ainsi, sur le secteur C, il a évolué, par l'aménagement d'un parvis au droit des immeubles donnant sur l'avenue Jean-Jaurès, le long de la station de tramway « Carnot - Mairie de Cenon », afin de créer une véritable entrée de ville.

Conformément à l'article R.311-7 du code de l'urbanisme, il convient donc de s'engager sur la prise en charge, actualisée, du financement et de la gestion future des équipements publics de compétence communale, comprenant le mobilier urbain, les espaces verts et l'éclairage public.

L'ensemble s'élève désormais à un montant de 163 789€ TTC, détaillé dans le tableau joint.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ accepter la prise en charge des équipements publics de compétence communale, pour un montant actualisé de 163 789 € TTC,
- ◆ autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **2. Immeuble de la Vieille Cure – Convention de mise à disposition transitoire et de cession avec Bordeaux Métropole**

L'usine de distillerie de la Vieille Cure a ouvert en 1909 à Cenon, au lieu-dit « La Mothe ». En activité jusqu'en 1987, elle a produit une liqueur réputée, inventée par Marcel Bussière en 1897. Les bâtiments libérés par l'usine ont, par la suite, été occupés temporairement par un magasin de commerce de fournitures automobiles. Ils sont désaffectés depuis 2012.

En dépit des dégradations subies, l'ensemble immobilier est de qualité. Il constitue un témoignage remarquable du patrimoine industriel du 20<sup>ème</sup> siècle. Son propriétaire, la SCI Rive Droite, souhaitant s'en défaire, la Ville de Cenon a demandé à Bordeaux Métropole de procéder à la préemption pour son compte de cet immeuble. La Ville souhaite en effet préserver et mettre en valeur ce site.

L'acte de cession du bien à la Métropole a été signé le 17 mars 2016, conformément à la déclaration d'intention d'aliéner, au prix d'achat de 870 000 €, en-deçà de l'estimation de France Domaine qui s'élève à 1 300 000 €. Il porte sur les parcelles cadastrées AS 153 et AS 195p, pour une surface totale de 8 382 m<sup>2</sup>.

Bordeaux Métropole a consenti à la préemption, sous réserve expresse que la commune rachète le bien dans les deux ans, au prix de revient de la réserve foncière. Il s'agit du prix d'acquisition, majoré des frais liés à l'acte et des intérêts liés au portage foncier. Jusqu'au rachat, Bordeaux Métropole met le bien à disposition à la Ville, qui s'engage à l'assurer et à en supporter tous les frais et charges dévolus au propriétaire. Le projet de convention, ci-joint, en détaille les modalités.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir:

autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition transitoire, ci-dessus exposée,

autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **3. Mission Locale des Hauts de Garonne – Cotisation 2016 – Avenant financier**

Les Missions Locales sont chargées d'aider les jeunes à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle. Elles s'adressent à tous les jeunes de 16 à 25 ans qui rencontrent des difficultés, notamment en matière d'accès à l'emploi ou à la formation.

Sur l'année 2015, 1043 jeunes de Cenon ont été accompagnés par la Mission Locale des Hauts de Garonne. La moitié des services proposés concerne l'accès à l'emploi, les autres services se concentrant sur la formation, le travail sur le projet professionnel ou le domaine social.

Au-delà de l'accompagnement individuel et collectif réalisé, la Mission Locale est référente auprès des services de l'Etat dans la mise en œuvre des mesures à destination des jeunes du territoire (93 jeunes de Cenon ont un contrat d'avenir, 39 un contrat d'alternance).

Les statuts de l'association prévoient que les membres institutionnels de l'association versent chaque année une cotisation annuelle déterminée par le Conseil d'Administration.

Le montant de la cotisation 2016 est de 1,3€ par habitant soit 30 199€. La convention d'objectif partenariale 2015 – 2017 prévoit la signature d'un avenant financier précisant chaque année le montant de la cotisation.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter l'avenant financier n°1 à la convention d'objectif partenarial 2015 - 2017
- autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant
- verser la cotisation 2016 correspondante et prévue au budget de l'exercice

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **4. Ateliers du Réemploi et de la Qualification de Cenon (ARQC) – Avenant financier**

L'ARQC, association Régie de Quartier de Cenon s'intitule désormais « ARQC – Les Ateliers du Réemploi et de la Qualification de Cenon ». L'objet de l'association reste inchangé et son objectif est de favoriser le lien social et l'insertion professionnelle des habitants des quartiers, par l'amélioration du cadre de vie, le développement d'activités économiques répondant à des besoins locaux.

Pour ce faire, elle propose, notamment :

- ✓ Des activités d'entretien, de propreté de l'habitat, de nettoyage,
- ✓ Un espace de mobilisation et de redynamisation, permettant d'effectuer un travail sur soi, qui favorise la reprise de confiance en soi,
- ✓ Une ressourcerie destinée à favoriser l'insertion professionnelle, développer le lien social, améliorer le cadre de vie des résidents et les sensibiliser à l'environnement, à travers une activité de collecte, de rénovation et de revente des encombrants collectés

L'activité de cette association est donc en phase avec les politiques d'accès à la citoyenneté, d'insertion et de lutte contre l'exclusion menées ou soutenues par la commune. C'est la raison pour laquelle la Ville de Cenon a signé, le 29 avril 2014, une convention d'objectif partenarial, dont le terme a été fixé au 31 décembre 2017.

Pour l'année 2016, le montant de la subvention est de 52 000€ dont 48 000€ au titre du projet global et 4 000€ au titre de la politique de la ville.

La participation financière de la commune étant supérieure à 23 000€, cette convention doit faire l'objet d'un avenant financier annuel afin de préciser le montant et les modalités de versement de la subvention.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter l'avenant financier, pour l'année 2016,
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant financier et tout document y afférent.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**



**Alain DAVID**  
Maire de Cenon

**Laïla MERJOU**  
Secrétaire de Séance